

GUIDE DES ÉTUDES 2019-2020

FINANCE

HISTOIRE

GÉOGRAPHIE

INFORMATIQUE

MATHÉMATIQUES

SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES



Centre de Télé-enseignement
Universitaire

<http://ctu.univ-fcomte.fr>

FILIÈRE GÉOGRAPHIE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

MASTER MENTION GAED

- Parcours aménagement et gouvernance en pays des Suds



UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ



UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ CENTRE DE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

Directeur : **Fabrice BOUQUET**

Directeur des Études : **Fabienne OGUER**

Responsable des services administratifs : **Catherine HAMELIN**

Filière Géographie

Responsable pédagogique : **Alexandre MOINE**

Adresse postale

Université de Franche-Comté

Centre de Télé-Enseignement

Filière géographie

Bâtiment Bachelier

Domaine Universitaire de la Bouloie

25030 BESANCON CEDEX

Téléphone scolarité : +33 381 665 881

Standard : +33 381 665 870

Adresses électroniques

Scolarité filière géographie : ctu-geographie@univ-fcomte.fr

Responsable pédagogique de la filière : alexandre.moine@univ-fcomte.fr

Responsable des services administratifs : catherine.hamelin@univ-fcomte.fr

Directeur des études : fabienne.oguer@univ-fcomte.fr

Directeur : fabrice.bouquet@univ-fcomte.fr

Site internet de la filière : <https://ctu.univ-fcomte.fr/filiere-geographie/>

Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance

<http://www.fied.fr/>

L'équipe du Centre de Télé-Enseignement de l'Université de Franche-Comté

Directeur	Fabrice BOUQUET	
Responsable des services administratifs	Catherine HAMELIN	
Directrice des Études	Fabienne OGUER	
Responsable Scolarité	Amélie GOMEZ	
Filière AES	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne OGUER Stéphanie JUBIN
Filière FLE	Responsable pédagogique Scolarité	Sophie OTHMAN
Filière Géographie	Responsable pédagogique Scolarité	Alexandre MOINE Nadège MOTTAS
Filière Finance	Responsable pédagogique Scolarité	Évelyne POINCELOT Nadège MOTTAS
Filière Histoire	Responsable pédagogique Scolarité	Karin MACKOWIAK histoire HISTOIRE
Filière Informatique	Responsable pédagogique Scolarité	Fabien PEUREUX Christelle JACQUEMIN
Filière Mathématique	Responsable pédagogique Scolarité Scolarité du master MEEF mathématique	Bruno SAUSSEREAU Élisabeth FÉRY Isabelle CHEFSON
Filière SPI	Responsable pédagogique Scolarité	Didier CHAMAGNE Isabelle CHEFSON
DAEU	Responsable pédagogique Scolarité du DAEU	Fabien PICAUD Isabelle CHEFSON
Capacité en droit	Responsable pédagogique Scolarité	Fabienne OGUER Stéphanie JUBIN
Certification	Responsable pédagogique Correspondant	Christophe LANG Marc BRIOT

Table des matières

I	Introduction	4
II	Informations préalables importantes	5
III	Présentation générale	6
IV	Inscription	7
	1. Condition d'accès	7
	2. Transfert du dossier universitaire	7
	3. Dispenses / Équivalences / Dérogations / Validations d'acquis / VAE / VA / VES	7
	4. Stagiaires/Salariés en formation continue	8
	5. Étudiants boursiers	8
	6. Carte d'étudiant	9
	7. Aménagement des examens pour étudiants en situation de handicap	9
	8. Auditeurs libres	9
	9. Étudiants étrangers	10
	10. Annulation d'inscription	10
V	Coût de la formation	11
VI	Cours et évaluation	12
	1. Les cours	12
	2. Les production étudiants	12
	3. Les examens	12
	4. Les stages et conventions	13
VII	PIX	15
VIII	Adresse électronique universitaire, accès à l'Espace Numérique de Travail	16
IX	Calendrier des examens	17
X	Généralités sur le master de Géographie	18
XI	Modalités de contrôle des connaissances (MCC)	20
XII	Master de géographie	22
XIII	Examens à l'étranger	49
XIV	L'admission préalable pour les étudiants étrangers	52

I. INTRODUCTION

ATTENTION

Nous vous invitons à lire attentivement la partie générale avant d'aborder les pages se rapportant au diplôme que vous préparez, dans la mesure où le non-respect de certaines démarches obligatoires peut remettre en cause le processus d'inscription lui-même.

Les demandes de renseignement doivent être adressées par courriel à la scolarité de la filière concernée (voir coordonnées en début de guide).

Merci de bien préciser dans votre correspondance :

- vos nom, prénom, adresse postale complète, adresse électronique (et, si vous êtes déjà étudiant(e) de l'université de Franche-Comté, votre numéro d'étudiant(e));
- le diplôme et l'année concernés.

L'ensemble du personnel administratif et enseignant s'efforcera de vous accompagner au mieux dans votre démarche de formation, et vous souhaite le meilleur parcours possible.

II. INFORMATIONS PRÉALABLES IMPORTANTES

Les cursus s'organisent de la façon suivante :

- le premier cycle est la licence, qui se prépare en trois années, L1, L2 et L3 ;
- le deuxième cycle est le master, préparé en deux ans, M1 et M2 ;
- le troisième cycle (non proposé au CTU) correspond au doctorat, préparé en trois ans.

Ce schéma s'inscrit dans une logique d'harmonisation européenne des diplômes d'enseignement supérieur, et intègre les crédits dits ECTS (European Credit Transfer System).

Les études sont organisées selon un rythme semestriel, chaque semestre étant capitalisable séparément : 30 ECTS par semestre.

La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question.

Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

À noter :

- La demi-vitesse est conseillée aux étudiants salariés. Dans ce cas, l'ensemble constitué par les éléments des deux semestres d'une année universitaire est réparti sur deux années.
- En licence, un étudiant peut poursuivre son cursus de L1 à L2 tant qu'il n'a pas plus d'un semestre non validé. En revanche, l'admission en L3 n'est possible que si le L1 est validé totalement et qu'au moins un semestre de L2 est validé.
- En master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 est validé.

III. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de Télé-enseignement Universitaire (CTU), service commun de l'Université de Franche-Comté, c'est :

Une mission : l'Enseignement À Distance (EAD) s'adresse :

- aux personnes empêchées d'assister aux cours, à celles qui souhaitent reprendre leurs études ou compléter leur formation, ou celles en activité qui veulent mettre à jour leurs compétences,
- aux étudiants inscrits en présentiel qui souhaitent réaliser une deuxième inscription, à ceux qui ne trouvent pas ces formations dans leur établissement ou leur pays, ...

L'enseignement à distance dispense une formation identique à celle assurée en présentiel, avec une souplesse supplémentaire d'organisation.

Un encadrement pédagogique : près de 200 enseignants de l'université, et près d'une trentaine de personnalités extérieures interviennent au CTU.

Des moyens : cours en ligne et/ou polycopiés, exercices, devoirs, corrigés, regroupements pédagogiques à Besançon, activités pédagogiques en ligne, par le biais d'une plate-forme de formation à distance avec accès sécurisé (Moodle).

Une préparation à l'entrée à l'université :

- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU).
 - * option lettres : DAEU A, proposé uniquement en présentiel.
 - * option sciences : DAEU B, à distance, avec possibilité de tutorat présentiel.
- la capacité en droit.

De multiples formations, réparties en huit filières :

- Administration Économique et Sociale (AES) : licence (options « Études Territoriales et Politiques » et « Administration et Gestion des Entreprises »),
- Français Langue Étrangère (FLE) : master 1 et 2,
- Géographie : master 1 et 2,
- Finance : master 1 et 2,
- Histoire : licence, master 1 et 2,
- Informatique : licence 3^e année uniquement, master 1 et 2 Informatique Avancé et Applications (I2A), Développement et Validation de Logiciel (DVL), Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et systèmes (ITVL).
- Mathématique : licence, master 1 et 2, master enseignement 1 et 2,
- Sciences pour l'ingénieur : licence 3^e année uniquement.

Des diplômes nationaux : les diplômes obtenus par l'enseignement à distance sont des diplômes nationaux délivrés par l'université de Franche-Comté, au même titre que s'ils avaient été préparés en enseignement présentiel.

Des partenariats internationaux : la Suisse avec la FS-CH (formation à distance suisse), l'université de Djibouti, l'université du Luxembourg, etc.

Un réseau : l'université de Franche-Comté est membre :

- de la Fédération Interuniversitaire du Télé-enseignement de l'Est (FIT-Est) qui regroupe quatre universités du nord-est disposant d'un centre de télé-enseignement :

CTU de Franche-Comté	ctu@univ-fcomte.fr	+33 381 665 870
CFOAD de Dijon	cfoad@u-bourgogne.fr	+33 380 395 090
ÉRUDI de Nancy	erudi-contact@univ-lorraine.fr	+33 354 504 670
SEPAD de Reims	sepad@univ-reims.fr	+33 326 918 666

- de la Fédération Inter-universitaire de l'Enseignement à Distance (FIED), à laquelle sont affiliées 35 universités françaises fortement impliquées dans l'enseignement à distance (site internet : <http://www.fied.fr>). Ce réseau permet de couvrir l'ensemble des disciplines universitaires françaises.

IV. INSCRIPTION

Certaines règles fondamentales régissent l'inscription, quelle que soit la filière envisagée. L'observation scrupuleuse de chacune d'elles conditionne tout le processus d'inscription ; à l'inverse, toute négligence dans ce domaine est susceptible, dans certains cas, de remettre en cause l'inscription elle-même. Aussi, nous vous demandons d'être très vigilant par rapport aux différentes étapes de la procédure.

Dans le dossier de candidature en ligne, vous trouverez une liste récapitulative des pièces à fournir. **Un dossier incomplet ne pourra pas donner lieu à une inscription.**

1. CONDITION D'ACCÈS

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur est le baccalauréat, ou un titre admis en équivalence. **L'original de ce diplôme est demandé dans le dossier.** Il vous est retourné après l'enregistrement définitif de l'inscription, revêtu du cachet de l'Université de Franche-Comté.

L'accès à la licence au-delà du premier semestre est possible :

- à la suite de validations d'acquis,
- aux étudiants issus d'une autre filière de formation.

La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission directe en licence à un niveau autre que le premier semestre.

Le titre requis pour l'accès en master première année est la licence, dans le même domaine que le master en question. L'accès en master deuxième année nécessite l'obtention du master première année.

Attention, l'accès en M1 n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

2. TRANSFERT DU DOSSIER UNIVERSITAIRE

C'est une étape essentielle de la procédure. Elle concerne toute personne ayant été inscrite antérieurement dans une autre université.

Le principe en est simple : le dossier universitaire « suit » un étudiant : vous devez donc demander à la dernière université fréquentée de procéder au transfert de votre dossier à l'Université de Franche-Comté. Cette démarche s'impose même si votre dernière inscription date de plusieurs années. Nous insistons sur son **caractère obligatoire** : en effet, nous ne pouvons enregistrer votre inscription qu'après réception de votre dossier transféré, sur la base de l'avis porté par votre université d'origine. Dans le souci de ne pas pénaliser les étudiants, nous pouvons adresser les premiers cours avant que les dossiers de transfert ne nous parviennent, mais l'envoi de cours ne signifie pas que l'inscription universitaire est, *ipso facto*, acceptée. Vous comprendrez donc qu'il est de votre intérêt d'engager **le plus tôt possible** cette procédure.

3. DISPENSES / ÉQUIVALENCES / DÉROGATIONS / VALIDATIONS D'ACQUIS / VAE / VA / VES

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

Les demandes de validation d'acquis s'effectuent au même moment que le dépôt de candidature pour une entrée en formation. Les personnes sollicitant une validation d'acquis doivent joindre à leur dossier de candidature un certain nombre de justificatifs (diplômes, attestations, relevés de notes, contrats de travail, fiche de poste, etc.). **Toutes les demandes sont instruites par la commission d'admission.** Avant le début des cours, un avis est adressé au candidat, indiquant les unités dont il est dispensé et celles qu'il lui reste à obtenir pour valider le diplôme envisagé.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) offre la possibilité d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance de votre parcours professionnel et personnel à condition de justifier **au minimum** de trois années d'expériences en rapport avec le contenu du diplôme souhaité (*Art. L.613-3 à L.613-6 du Code de l'éducation, art. R.613-33 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des acquis de l'expérience relève d'un jury spécifique et d'une démarche auprès des services de Formation Continue de l'Université.

La Validation des Acquis (VA) permet d'accéder directement à une formation universitaire, sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (*Art. L.613-5 du Code de l'éducation, art. D.613-38 à D.613-50 du Code de l'éducation*). La validation des acquis est examinée par la commission d'admission.

La Validation des Études Supérieures (VES) vous permet d'obtenir une partie ou la totalité d'un diplôme par reconnaissance des études supérieures suivies en France ou à l'étranger. Sont reconnues les études réalisées dans un organisme public ou privé, quelles qu'en aient été les modalités ou la durée (*Art. L.613-3 et L.613-4 du Code de l'éducation, art. R.613-32 à R.613-37 du Code de l'éducation*). La validation des études supérieures relève du jury du diplôme concerné.

Pour ces trois procédures, le candidat peut bénéficier du conseil du service de formation continue de l'Université de Franche-Comté.

4. STAGIAIRES/SALARIÉS EN FORMATION CONTINUE

Il existe plusieurs cas possible selon que la formation est, ou non, prise en charge :

Personnes dont le coût de la formation est pris en charge :

- par l'employeur ou par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'employeur, au titre du plan de formation, d'une période de professionnalisation, d'un contrat de professionnalisation ou du Compte Personnel de Formation (CPF),
- par un OPCACIF (FONGECIF par exemple) au titre du Congé Individuel de Formation (CIF), de la formation Hors Temps de Travail ou du congés examens.

Personnes dont le statut leur permet de percevoir une indemnisation durant la formation sans prise en charge du coût de la formation :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire),
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue de l'Université de Franche-Comté :

Service de Formation Continue
Maison Des Étudiants (MDE)
36A Avenue de l'Observatoire 25030 BESANCON CEDEX
<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>
Courriel : formation-continue@univ-fcomte.fr
Accueil : +33 381 666 121

Tarifs (votés au Conseil d'administration du 29 février 2016) au titre de la formation continue :

- licence : 40 € par ECTS
- master : 60 € par ECTS

5. ÉTUDIANTS BOURSIERS

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens.** Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein, soit 60 ECTS (7,00 € (papier + web) ou 5,90 € (web uniquement) par ECTS pour les frais pédagogiques).

La date limite d'inscription est fixée au 7 octobre 2019 (cf. calendrier universitaire).

6. CARTE D'ÉTUDIANT

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au CTU en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, merci donc de ne pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

7. AMÉNAGEMENT DES EXAMENS POUR ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Franche-Comté a mis en place des mesures spécifiques destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants en difficulté ou en handicap (qu'il soit définitif ou temporaire).

Sauf handicap temporaire ou modification récente de votre état de santé, vous devez informer le CTU et vous adresser également au référent handicap de la Médecine Préventive (adresse ci-dessous) au minimum 6 semaines avant le début de vos examens.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire

BP 1535

25009 BESANCON CEDEX

Téléphone : +33 381 666 130

Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

Les étudiants bénéficiaires de ces mesures spécifiques pour les examens devront obligatoirement fournir à la scolarité du CTU la **proposition** d'aménagement délivré par le service de médecine préventive, lors de l'inscription aux examens. Passé ce délai, la demande ne sera pas étudiée. L'autorité administrative compétente statuera sur la proposition et informera l'étudiant de la décision. En cas d'annulation de présence aux épreuves, l'étudiant doit en avertir le plus rapidement possible le service scolarité et le responsable pédagogique.

8. AUDITEURS LIBRES

Il est possible de bénéficier de cours en qualité d'auditeur libre, dans une approche de culture générale ou de formation permanente. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs libres, la demande d'inscription en qualité d'auditeur libre sera soumise à l'avis du responsable de la filière ou du directeur.

Une inscription donne la possibilité de suivre 4 unités d'enseignement au sein d'une même composante. L'auditeur libre peut alors suivre les enseignements des cours magistraux, et certains travaux dirigés, avec accord de la composante. Il n'est pas autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les UE composées en totalité ou en partie de projets ou stages.

L'étudiant ne pourra pas se présenter aux examens, mais sera autorisé à effectuer des devoirs et des exercices, les notes obtenues lui permettront de connaître son niveau, mais en aucun cas ne seront prises en compte en cas d'inscription ultérieure.

Une seule inscription en tant qu'auditeur libre peut être prise par année universitaire.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 100 €, l'auditeur libre devra aussi s'acquitter de droits pédagogiques, soit 11,80 € par ECTS.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris des droits pédagogiques) n'est autorisée pour les auditeurs libres.

9. ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Décret n° 71-376 du 13 mai 1971 et arrêtés du 21 novembre 2003 et 28 septembre 2005.

Les personnes de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme étranger et qui n'ont jamais été inscrites dans une université française, doivent déposer une **demande d'admission préalable** s'ils candidatent pour une L1. Il convient de s'adresser au service d'action culturelle de l'ambassade de France dans leur pays de résidence **au moins 10 mois avant le début des études**.

Les étudiants étrangers sans diplôme universitaire français résidant et travaillant en France ne sont pas dispensés de la procédure de demande d'admission préalable. Ils doivent effectuer les formalités nécessaires directement auprès de la présidence de l'université et non pas auprès de l'ambassade de France de leur pays, en retirant le dossier avant le 15 janvier et en présentant leur titre de séjour.

Voir la fin du guide, section [XIV](#).

10. ANNULATION D'INSCRIPTION

Lorsque l'inscription a été enregistrée, il n'est plus possible de l'annuler, sauf dans un cas précis : refus de la commission pédagogique d'accorder une dispense demandée (par validation d'acquis) alors que l'inscription a déjà été enregistrée.

En aucune manière, une demande d'annulation et de remboursement ne sera satisfaite si elle est formulée à cause d'un mauvais choix d'orientation, par sous-estimation du travail représenté par des études suivies par télé-enseignement, ou en cas de non ouverture de centre d'examen à l'étranger.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté du 27 mai 2014, « les étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire peuvent être remboursés des droits d'inscription (dans les conditions de l'arrêté annuel fixant les taux des droits de scolarité) à condition que leur demande ait été formulée par écrit et réceptionnée par la composante avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours », aucun droit universitaire ne sera remboursé après cette date.

Concernant les droits pédagogiques, aucun remboursement ne pourra être effectué à partir du moment où l'étudiant a eu accès aux cours (via la plate-forme ou l'envoi papier).

Pour les auditeurs libres, aucun remboursement des droits d'inscription et des droits pédagogiques ne peut être effectué.

V. COÛT DE LA FORMATION

COÛT

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

- **droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2019–2020 :
 - * 170 € pour une inscription en licence,
 - * 243 € pour une inscription en master,
 - * 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),
- **droits pédagogiques** :
 - * Frais d'accès aux cours
 - pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS si la version électronique seule est choisie ; 7,00 € par crédit ECTS si la version électronique + support papier¹ est choisie ;
 - pour une inscription non diplômante : 11,80 € par crédit ECTS.
 - pour une inscription au titre de la Formation Continue, 40 € par crédit ECTS en licence, 60 € par crédit ECTS en master.
 - * Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances
 - France métropolitaine : 10 €
 - Europe + DOM - TOM : 20 €
 - Reste du monde : 35 €
 - * Frais d'envoi des supports de cours papier¹
 - France métropolitaine : 15 €
 - Europe + DOM - TOM : 30 €
 - Reste du monde : 50 €
 - * Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 par an)
 - * Frais de co-diplômation pour le master DVL (informatique) : 200 €.
- **sécurité sociale** : la cotisation Sécurité Sociale étudiante est supprimée depuis la rentrée 2018.
- **contribution à la vie étudiante et de campus (CVÉC)** : 91 €.

ATTENTION! La CVÉC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Tout-e inscrit-e peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne; auxquels sont ajoutés 2,20 de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- le paiement par carte bancaire;
- le chèque bancaire ou postal;
- le virement bancaire (cf. RIB ci-dessous) en indiquant **impérativement** CTU dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

RIB : 10071-25000-00001002577-08

IBAN : FR76-1007-1250-0000-0010-0257-708

BIC : TRPUFRP1

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de : **Université de Franche-Comté**

1. lorsque la filière le propose, sous réserve d'avoir choisi l'option.

VI. COURS ET ÉVALUATION

1. LES COURS

Les cours sont consultables de deux façons :

- en version électronique : l'accès est possible à partir du 7 octobre 2019 (correspondant au début des cours), sous réserve d'être inscrit pédagogiquement ;
- en version papier : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé utilise ce format.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier sur le guide ou sur la fiche pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès réception du dossier complet afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme.

Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans ce guide, une brève présentation de chaque élément, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques.

Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation.

En particulier, la publication sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

2. LES PRODUCTIONS DES ÉTUDIANTS

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

Plagiat La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

Citations et reproductions d'œuvres Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3rd du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1^{er} août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.

Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

3. LES EXAMENS

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l'ENT (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet CTU, rubrique *Inscription aux examens*.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier page ??).

Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par courriel sur leur boîte universitaire.

Examens à Besançon

Les examens ont lieu au Centre de Télé-enseignement de Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, ...) sont accessibles sur le site internet du CTU dans la rubrique Examens.

Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

Les étudiants domiciliés en France ou dans les pays proches, devront obligatoirement se présenter au centre de télé-enseignement pour les examens.

Examens à l'étranger (voir partie XIII)

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le CTU a déjà travaillé est indiquée sur le site internet et sera également fournie sur l'ENT.

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU.

Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération :

- elle doit se faire sous la responsabilité de l'ambassade de France du pays de résidence : c'est à l'étudiant qu'il appartient, **avant** sa demande d'inscription, de vérifier les centres ouverts sur le site. En l'absence de centre, il devra se mettre en rapport avec le secrétariat du CTU et ensuite devra contacter l'ambassade (consulat, centre français...) pour solliciter son accord. La circulaire précisant les conditions réglementaires imposées (notamment : simultanéité des épreuves quel que soit le décalage horaire) est fournie avec le dossier d'inscription.
- il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite** du CTU, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger,
- un montant forfaitaire, non remboursable, de 95 € sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription,
- les frais occasionnés pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, le retour obligatoire des copies par envoi express, etc.),
- l'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du CTU et le centre d'examens concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4. LES STAGES ET CONVENTIONS

Pour les filières Mathématique, FLE, Géographie, Finance, Informatique

Le stage de Master 2^e année est d'une durée minimale de 16 semaines (hors FLE et MEEF) et ne peut excéder 24 semaines (924h maximum). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Pour les étudiants salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier une mission, menée par l'étudiant dans son contexte professionnel, afin de l'utiliser comme support au travail attendu dans le cadre de cette UE. L'engagement pédagogique formalise cette mission en entreprise.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

Pour la filière AES

Le stage facultatif de Licence 3^e année est d'une durée de quatre semaines. Il se déroule dans une entreprise ou une administration et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

Pour la filière HISTOIRE

Le stage découverte de Licence 3^e année est d'une durée d'une semaine (35 heures). Il se déroule dans une entreprise et son sujet est soumis à acceptation du responsable des stages. Il est formalisé par une convention de stage.

Nous encourageons les étudiants à prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités.

VII. PIX

Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

PIX se substitue au Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i) progressivement à partir de la rentrée 2017-2018.

PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs mais également à l'ensemble des citoyens.

Objectifs principaux :

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences.
2. En s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Valoriser ses compétences numériques

Obtenir le PIX

Le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques.

Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure *in vivo* de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation

Votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves

L'épreuve de certification se déroulera en mai 2019 sur le site de Besançon.

Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Informations diverses

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme. C'est juste une opportunité qui vous est offerte par notre Université.

VIII. ADRESSE ÉLECTRONIQUE UNIVERSITAIRE, ACCÈS À L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

TRÈS IMPORTANT!

L'Université de Franche-Comté vous fournit, en tant qu'étudiant, une adresse électronique sous la forme

identifiant@edu.univ-fcomte.fr

Toute la communication électronique institutionnelle de la part du CTU (convocation, résultats, courriers divers, ...) aura lieu sur cette boîte aux lettres.

Il est donc impératif d'activer votre compte (appelé compte SESAME), depuis un navigateur internet, en vous munissant de votre INE et en allant sur :

https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php

Attention lorsque vous saisissez votre numéro INE les lettres doivent être en minuscules.

Suivez les instructions, puis notez bien ou mémorisez les informations données :

- votre identifiant de connexion (en général : initiale du prénom suivie des 7 premières lettres du nom)
- votre mot de passe (combinaison de chiffres, lettres et caractères spéciaux répondant aux critères mentionnés)
- votre adresse électronique.

Connectez-vous ensuite une première fois, pour finaliser la validation de votre boîte électronique, sur le webmail universitaire :

<http://ent.univ-fcomte.fr> - Bouton Connexion - Onglet Bureau

Vous avez la possibilité, si vous possédez déjà une adresse électronique et ne désirez pas multiplier les consultations sur des boîtes courriels différentes, de **rediriger votre courrier** arrivant sur votre boîte étudiante vers votre adresse électronique habituelle.

Vous pouvez **changer votre mot de passe** ; pour ce faire, allez sur :

<https://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/annuaireConsultationEtu.php>

Une fois tout ceci réalisé, vous avez accès à votre **Espace Numérique de Travail (ENT)** et, en particulier à la plate-forme d'enseignement Moodle.

Accès à l'espace numérique de travail : <http://ent.univ-fcomte.fr/>

Cliquez sur « Connexion » en haut à droite, identifiez-vous et cliquez sur « Valider ». Si tout se passe bien, vous êtes maintenant dans votre espace numérique de travail.

L'accès à la plate-forme Moodle se fait par l'onglet « Pédagogie ».

L'accès au Webmail universitaire se fait par l'onglet « Bureau ».

L'accès aux Résultats des examens se fait par l'onglet « Ma scolarité », **après la délibération du jury.**

Pour vous tenir au courant des démarches administratives, examens, dates etc., il est impératif que vous consultiez votre boîte aux lettres électronique à votre adresse d'étudiant (edu.univ-fcomte.fr). C'est à cette adresse que la scolarité et les enseignants vous contacteront.

IX. CALENDRIER DES ÉPREUVES D'EXAMEN

CALENDRIER DES EXAMENS 2020 - MASTER GEOGRAPHIE				
SESSION 1				
LUNDI 20 JANVIER 2020				
Date/heure	Durée	Diplôme	UE	Examens
8h - 10h	2H	M1	VVG7U2	TIC et territoires
	2H	M2	VVG9U3	Développement local
10h15 - 12h15	2H	M1	VVG8U1	Intelligence et gouvernance territoriales
	2H	M2	VVG9M4	Villes et campagnes
14h - 16h	2H	M2	VVG9U5	Gestion et évaluation de projets de co-développement
LUNDI 11 MAI 2020				
Date/heure	Durée	Diplôme	UE	Examens
8H/10H	2H	M1	VVG7U3	Aménagement et gestion des territoires 1ère épreuve
10H15/12H15	2H	M1	VVG7U3	Aménagement et gestion des territoires 2ème épreuve
14H/16H	2H	M1	VVG7U4	Analyse socio économique
16H15/18H15	2H	M1	VVG8U4	Unité et diversité des suds
MARDI 12 MAI 2020				
Date/heure	Durée	Diplôme	UE	Examens
14H/16H	2H	M1	VVG8M5	Théories du développement
SESSION 2				
LUNDI 26 AOUT 2019				
Date/heure	Durée	Diplôme	UE	Examens
8h-10h	2h	M1	VVG7U2	TIC et territoires
	2h	M2	VVG9U3	Développement local
10h15-12h15	2h	M1	VVG8U1	Intelligence et gouvernance territoriales
	2h	M2/M1	VVG9M4	Villes et campagnes
14h - 16h	2h	M1	VVG7U3	Aménagement et gestion des territoires 1ère épreuve
	2h	M2	VVG9U5	Gestion et évaluation de projet de co-développement
16h15 - 18h15	2h	M1	VVG7U3	Aménagement et gestion des territoires 2ème épreuve
MARDI 27 AOUT 2019				
Date/heure	Durée	Diplôme	UE	Examens
8h-10h	2h	M1	VVG7U4	Analyse socio économique
10h15-12h15	2h	M1	VVG8U4	Unité et diversité des suds
14h - 16h	2h	M1/M1	VVG8M5	Théories du développement

X. Généralités sur le master de Géographie

Ce Master administré à distance s'adresse à deux types de publics, étudiants français ou européens et au-delà, et étudiants en provenance des pays des Suds désirant acquérir des compétences sur la mise en place de projets de développement dans les pays des Suds, contribuant à la gouvernance, ainsi que maîtriser les concepts et méthodes de l'intelligence territoriale.

L'aménagement du territoire est un terme générique qui recouvre par les pratiques qui y sont associées, des réalités très différentes. Sur la base des politiques mises en oeuvre dans les pays du Nord et notamment en France, des transferts méthodologiques ont lieu vers les Pays des Suds, avec le développement en ligne de mire. Cependant, ce concept est en pleine mutation dans le contexte environnemental et énergétique présent, et rend aujourd'hui impossible le transfert pur et simple des « recettes » appliquées dans les pays développés. Or, les situations en pays des Suds sont très disparates et recouvrent des réalités géopolitiques très variées et si certains outils peuvent être utilisés sans problèmes, d'autres se heurtent aux réalités locales, fondées notamment sur la complexité des jeux d'acteurs hors des cadres institutionnels classiques. En ce sens il est reconnu aujourd'hui que la gouvernance résulte des multiples liens qui s'établissent entre les acteurs, conférant aux systèmes territoriaux une stabilité plus ou moins effective et durable dans le temps.

Ainsi, de nombreux phénomènes perturbent ces équilibres locaux, soit de manière endogène parce que les conditions initiales sont modifiées, soit du fait de choix politiques à d'autres échelles ou tout simplement d'influences plus globales qui résultent par exemple des conséquences de l'interconnexion complexe des territoires et des systèmes économiques, financiers mais aussi des écosystèmes... à l'échelle mondiale. Il s'agit donc de comprendre comment dans le cadre de contextes territoriaux locaux, des projets peuvent émerger, être soutenus et pérennisés.

Enfin, aujourd'hui, les métiers de l'aménagement du territoire font donc face à de nouvelles demandes résultant à la fois de l'évolution :

- des maillages territoriaux (intercommunalités, intégrations régionales...) quels que soient les pays ;
- des cadres législatifs toujours plus complexes ;
- des rapports entre les différentes catégories d'acteurs, sur la base de relations qui transcendent les échelles, qui sont multipliées dans des temps très courts, et lient des systèmes organisationnels très complexes ;
- de l'évolution des concepts propres à ces champs professionnels (rénovation urbaine, développement durable, villes éclatées, périurbaines, bidonvilles, mobilités, transports, projets de développement...) ;
- Dans nos pays, les nouvelles préoccupations environnementales complexifient les pratiques de l'aménagement en imposant notamment la coordination des acteurs là où régnait bien souvent le chacun pour soi.

Dans ce contexte, la demande porte sur les diagnostics territoriaux, le portage et la mise en place de projets de développement, la prospective territoriale, la définition et la gestion de projets urbains et/ou ruraux, le travail en réseaux d'acteurs. Ces activités prennent place soit au sein de structures territoriales, soit au sein de structures associatives, ou encore de bureaux d'études travaillant pour leur compte. La compétence en intelligence territoriale apporte un atout complémentaire pour le recrutement dans ces secteurs d'activité : de plus en plus, les méthodes d'observation, d'évaluation, d'analyse de l'information spatiale, ainsi que le travail partenarial et participatif, font partie des nouvelles missions. L'intelligence territoriale fonde son action sur la connaissance des acteurs et des jeux d'acteurs de terrains (collectivités territoriales...) et sur la maîtrise de l'information ; ainsi le Master « Aménagement et gouvernance dans les pays des Suds » répond clairement à cette attente en proposant une formation axée sur la compréhension des processus de gouvernance des pays des Suds.

L'équipe à l'origine de la spécialité développe un ensemble d'approches complémentaires depuis plusieurs années, autour de la compréhension du fonctionnement des territoires, grâce aux outils dédiés en géographie (structuration, traitement, diffusion et représentation des données ; analyse des jeux d'acteurs), mais aussi de la formalisation des attendus du développement en Pays des Suds et en Europe.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons faire évoluer les étudiants en leur fournissant les outils nécessaires pour comprendre avant de représenter le fonctionnement des territoires qu'ils abordent, mais aussi le recul indispensable afin d'accompagner l'aide à la décision de manière posée et scientifique. Le parcours proposé repose par conséquent sur :

- La maîtrise des concepts clés de la géographie : espace, territoire, environnement, aménagement et de ses notions fondamentales : échelle, distance, forme ;
- La maîtrise des concepts économiques et sociaux inhérents à la conduite de projets de développement (théories du développement, enjeux...) et de coopération (montage de projet, suivi et évaluation) en Pays des Suds ;
- L'aménagement des territoires comme démarche d'intervention volontaire sur l'organisation de l'espace, intégrant des phénomènes aux échelles différenciées. Ceci passe par l'établissement de diagnostics territoriaux, dans l'objectif de développer des démarches de prospective et de concertation, pour arriver à l'élaboration de stratégies, de prises de décisions, fondées sur les outils suivants : enquêtes statistiques, imagerie, bases de données et systèmes d'information géographique, analyse spatiale ;
- Les TIC, comme moyen de communication privilégié de toutes formes d'informations qui entre en jeux dans la prise de décision.
- Les méthodes et les outils de la gouvernance, au service des démarches collaboratives et participatives, des projets partenariaux dans le cadre de l'approche global.

L'originalité du Master proposé est de relier pleinement méthodes, thématiques et conduite de projet, sur un cycle complet, cohérent de deux années. L'intitulé de spécialité, « Aménagement et gouvernance dans les Pays des Suds », souligne cette complémentarité. En outre, l'appui du laboratoire ThéMA permet de disposer d'un socle méthodologique solide et éprouvé ainsi que d'un solide réseau de partenaires tant dans la recherche que dans les applications territoriales. Au-delà, l'enjeu est aussi de préparer des étudiants à un monde professionnel changeant et fortement investi par la dimension internationale, où l'adaptabilité est un atout majeur.

En s'inscrivant dans le cadre de l'enseignement à distance sur la totalité des deux années et sans regroupement pédagogique, ce Master a pour objectif de mettre à disposition des étudiants des Pays des Suds, des enseignements de qualité pour le coût modique d'une inscription universitaire en s'appuyant sur des dispositifs de mise en réseau aujourd'hui largement développés.

XI. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

A. Les rythmes de formation

TODO : Explication des années / semestre / période et Demi-vitesse

B. Modalités générales

TODO : Présentation générale des MCC

C. Modalités spécifiques à la filière

L'enseignement est organisé en 4 semestres de 13 semaines. L'étudiant doit obtenir 30 ECTS par semestre, soit au total sur deux ans : 120 ECTS.

En première année, l'étudiant prépare dans le cadre de chaque semestre, 5 UE pour un total de 30 ECTS soit au total : 60 ECTS.

En deuxième année, l'étudiant participe à un projet tuteuré en premier semestre correspondant à 6 ECTS, couplé à des enseignements valant pour 24 ECTS. Le projet tuteuré est adossé à la mise en place d'un centre de ressources spécifique qui permettra son déroulement. Au deuxième semestre il participe à un stage en entreprise ou dans une structure de recherche pour l'équivalent de 30 ECTS.

Les modalités de contrôle des connaissances sont en grande partie similaires aux modalités en vigueur pour les masters en présentiel, à l'exception du fait que le master AGPS propose une session de rattrapage fin août/début septembre (session 2), cette particularité induisant de fait quelques différences. Les étudiants sont évalués sur la base de trois types de contrôle :

- Un contrôle de l'acquisition des bases théoriques, réalisé sur la base d'examens écrits se déroulant en fin de session ;
- Un contrôle des acquis en terme de savoirs faire méthodologiques, qui prend la forme de travaux de contrôles continus, réalisés tout au long des sessions et selon les cas, pouvant être transversaux donc communs à différentes unités/éléments. Cette forme de contrôle se prête particulièrement bien à l'enseignement à distance et permet de maintenir un lien fort avec les étudiants sur la base d'échanges réguliers ;
- Enfin, un dernier mode d'évaluation, portant cette fois-ci sur le travail de long terme que représente le mémoire de recherche ou le rapport de stage et basé comme nous l'avons vu sur une double évaluation universitaire et professionnelle ou de recherche selon le type de stage.

D'un point de vue plus formel, pour l'ensemble des deux années et selon les textes fournis par l'Université de Franche-Comté :

- Les unités ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 sont définitivement capitalisées. Elles peuvent également être obtenues par compensation dans le cadre des moyennes semestrielles ou annuelles **à condition que la note obtenue à l'unité soit au moins égale à 8/20** ;
- Pour chaque semestre, une moyenne coefficientée est calculée (les coefficients sont précisés dans le tableau récapitulatif l'ensemble des épreuves) ; la moyenne générale de l'année est la moyenne arithmétique des deux moyennes semestrielles. Celles-ci ne peuvent être calculées que si l'étudiant a composé dans toutes les unités. Celles auxquelles il ne s'est pas présenté portent la mention ABI (Absence Injustifiée). Une seule absence de note aux termes des deux sessions d'examen bloque le calcul de la moyenne et rend l'étudiant défaillant (DEF).

Cependant, à la différence des Masters en présentiel, les moyennes semestrielles et annuelles ne sont produites qu'en fin de première session (c'est-à-dire en juin) ainsi qu'au terme de la deuxième session d'examens pour les étudiants ayant des unités à repasser. Un relevé de notes provisoire, sans délibération de jury, est produit après la première partie de la première session d'examens (en février).

Il existe un double système de compensation : au niveau du semestre et au niveau de l'année. Les unités dont la note est inférieure à la moyenne peuvent être compensées soit par la moyenne semestrielle, soit par la moyenne annuelle :

- Si la moyenne d'un semestre est égale ou supérieure à 10/20, le semestre est validé **à condition que chaque unité ait une note au moins égale à 8/20** (les unités dont les résultats sont inférieurs à 10/20 sont obtenues par compensation) ;

- En M1, si la moyenne d'une année est supérieure ou égale à 10/20, **l'année est validée si et seulement si chaque unité a une note supérieure ou égale à 8/20** (les unités — et éventuellement le semestre — dont les résultats sont inférieurs à 10/20, sont obtenus par compensation);
- En M2, **l'année est validée si et seulement si chaque semestre est validé séparément** (les unités dont les résultats sont inférieurs à 10/20 **et supérieurs à 8/20** sont obtenues par compensation);
- Si l'année (M1 ou M2) n'est pas validée, l'étudiant doit repasser les unités auxquelles il a obtenu une note strictement inférieure à 10/20 et qui ne sont pas compensées par une moyenne semestrielle.

Dans le cas d'un redoublement, les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées. Par contre les notes inférieures à 10/20 qui n'ont pas été compensées ne se conservent pas, ni d'une session à l'autre, ni en cas de redoublement, d'une année à l'autre.

Modalités pour les contrôles continus :

- un contrôle continu avec une note supérieure ou égale à 10/20 en première session *ne doit pas être repassé*
- un contrôle continu non rendu en première session **doit** être repassé en deuxième session (sinon, ABI donc défaillance).
- un contrôle continu avec une note strictement inférieure à 10/20 en première session, s'il n'est pas compensé en première session par d'autres notes à l'intérieur de l'unité, peut être repassé par l'étudiant(e) en deuxième session; dans ce cas, la note obtenue en session 2 est la meilleure des deux notes (de session 1 et de session 2).

Nous rappelons ici que tous les contrôles continus proposés doivent être rendus (en session 1 ou 2). Si un étudiant ne rend pas un contrôle continu soit en session 1 soit en session 2, il sera considéré comme ayant une ABI (absence injustifiée) ce qui bloquera le calcul de ses résultats et donc à terme l'obtention éventuelle de son diplôme.

Les jurys seront constitués d'enseignants-chercheurs ainsi que dans la mesure du possible de professionnels de l'aménagement et du développement en pays des Suds.

D. Tableau des MCC par éléments d'enseignement

Voir le site web du CTU

<https://ctu.univ-fcomte.fr/mcc/geographie>

XII. MASTER DE GÉOGRAPHIE

Master Aménagement et Gouvernance en Pays des Suds

Organisation générale de la spécialité

L'enseignement est organisé en 4 semestres de 13 semaines. L'étudiant doit obtenir 30 ECTS par semestre, soit au total sur deux ans : 120 ECTS.

Il y a deux cas de figure :

L'étudiant est inscrit à vitesse normale (cas le plus fréquent) : En première année, l'étudiant prépare dans le cadre de chaque semestre, 5 UE pour un total de 30 ECTS soit au total : 60 ECTS.

En deuxième année, l'étudiant participe à un projet tuteuré en premier semestre correspondant à 6 ECTS, couplé à des enseignements valant pour 24 ECTS. Le projet tuteuré est adossé à la mise en place d'un centre de ressources spécifique qui permettra son déroulement. Au deuxième semestre il participe à un stage en entreprise ou dans une structure de recherche pour l'équivalent de 30 ECTS.

L'étudiant est inscrit à demi-vitesse : la première année, l'étudiant prépare le semestre 7 ; la deuxième année, l'étudiant prépare le semestre 8 (plus, le cas échéant, des unités du semestre 7 dans lesquelles il aurait été en échec ; en cas de réussite au M1 (donc à l'issue des semestres 7 et 8), la troisième année se déroule comme la deuxième année des étudiants à vitesse normale (voir ci-dessus).

Attention! Il s'agit de bien faire la distinction entre « semestre » et « période d'enseignement » : les semestres résultent du découpage administratif du master, alors que les périodes d'enseignement sont les moments pendant lesquels l'enseignement est dispensé.

Pour bien comprendre, voici un tableau synthétique :

		Découpage pédagogique (périodes d'enseignement)	
		Première période (octobre-janvier)	Deuxième période (février-mai)
Découpage administratif	Semestre 7	De la donnée à la connaissance, recension et organisation des sources	Aménagement et gestion des territoires
		TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives pour les Pays des Suds	Analyse socio-économique, diagnostic territorial et aménagement
		Anglais	Anglais
	Semestre 8	Intelligence et gouvernance territoriales	Diagnostics et portage de projet, retours d'expériences
		De la donnée à la connaissance : traitement, analyse et transmission	Unité et diversité des Suds
			Théorie du développement

Un étudiant à vitesse normale fera :

- d'octobre à janvier :
 - De la donnée à la connaissance, recension et organisation des sources,
 - TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives pour les Pays des Suds,
 - Anglais,
 - Intelligence et gouvernance territoriales,
 - De la donnée à la connaissance : traitement, analyse et transmission.
 Après les examens de janvier, il reçoit ses notes mais il n'y a pas de délibération de jury (en M1) puisqu'aucun semestre administratif n'est complet.
- de février à mai :
 - Aménagement et gestion des territoires,
 - Analyse socio-économique, diagnostic territorial et aménagement,
 - Diagnostics et portage de projet, retours d'expériences,
 - Unité et diversité des Suds,
 - Théorie du développement.
 Après les examens de mai, il y a délibération du jury sur l'année complète.

Un étudiant à demi-vitesse au semestre 7 administratif fera :

1. d'octobre à janvier :

- De la donnée à la connaissance, recension et organisation des sources,
- TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives pour les Pays des Suds,
- Anglais.

Après les examens de janvier, il reçoit ses notes mais il n'y a pas de délibération de jury (en M1) puisque le semestre 7 administratif n'est pas complet.

2. de février à mai :

- Aménagement et gestion des territoires,
- Analyse socio-économique, diagnostic territorial et aménagement.

Après les examens de mai, il y a délibération du jury sur le semestre 7 administratif qui est complet pour cet étudiant

Un étudiant à demi-vitesse au semestre 8 administratif fera :

1. d'octobre à janvier :

- Intelligence et gouvernance territoriales,
- De la donnée à la connaissance : traitement, analyse et transmission.

Après les examens de janvier, il reçoit ses notes mais il n'y a pas de délibération de jury (en M1) puisque le semestre 8 administratif n'est pas complet.

2. de février à mai :

- Diagnostics et portage de projet, retours d'expériences,
- Unité et diversité des Suds,
- Théorie du développement.

Après les examens de mai, il y a délibération du jury sur le semestre 8 administratif qui est complet pour cet étudiant ainsi que sur l'année de M1 complète puisque, *a priori*, l'étudiant est déjà passé par le semestre 7 avant d'attaquer le semestre 8, donc on peut délibérer sur son cas sur l'année de M1 complète.

Le plan général de la formation se trouve dans les pages suivantes.

Unité	Élément constitutif	ECTS
Master géographie semestre 7		
De la donnée à la connaissance, recension et organisation des sources	Sources, documents (orienté pays des suds)	6
	Enquêtes et échantillonnage	
	Bases de données	
	Recherche de documents et bibliographie	
TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives pour les Pays des Suds	Société de l'information/Société de la connaissance	6
	Politiques en matière d'information et de communication	
	Systèmes d'information appliqués à la gestion/planification territoriale en Pays des Suds	
	Présentation de projets concrets	
Aménagement et gestion des territoires	Comprendre l'aménagement du territoire du nord au sud	6
	Globalisation, environnement et économie	
	Analyse comparée des politiques d'aménagement dans les pays des suds	
Analyse socio-économique, diagnostic territorial et aménagement	Rôle du diagnostic dans les projets de coopération; outils de portage du diagnostic	6
	Diagnostic socio-économique de territoire	
	Risques : modélisation, typologie, prise en compte des risques dans les projets	
Anglais	Anglais cours sur toute l'année	6
Master géographie semestre 8		
Intelligence et gouvernance territoriales	Intelligence territoriale, territoire et définitions	6
	Gouvernance territoriale : globalisation, décentralisation coopération	
	Méthodes et outils d'intelligence territoriale	
De la donnée à la connaissance : traitement, analyse et transmission	Application des méthodes statistiques d'analyse	6
	Spatialisation de l'information, méthodes et outils de traitement	
	Transmission formalisée de la connaissance	
Diagnostics et portage de projet, retours d'expériences	Retours d'expériences	6
	Confrontation des expériences et des principes d'intelligence et de gouvernance territoriale	
Unité et diversité des Suds	Société civile et gouvernance publique	6
	Les caractéristiques des pays des suds	
	Gouvernance et changement social	
Théorie du développement	Gouvernance et mondialisation	6
	Économie du développement	
	Sociologie et anthropologie du développement	

Unité	Élément constitutif	ECTS
Master géographie semestre 9		
Projet tuteuré	Organisation et suivi de projet	6
	Encadrement méthodologique et technique	
Anglais	Anglais	6
Développement local - Observation - Intelligence territoriales	Développement local, gouvernance et observation	6
	Méthodes et pratiques de l'observation territoriale	
	Analyse de réalisations en matière de développement local et d'observation	
Villes et campagnes des pays des suds	Gestion et politiques urbaines dans le pays des suds	6
	Mutations et dynamiques rurales dans les pays des suds	
	Relations villes campagnes dans les pays des suds	
Gestion et évaluation de projets de co-développement	Principes et outils de gestion de projets	6
	La gestion des projets de co-développement	
	Évaluation des projets de co-développement	
Master géographie semestre 10		
Stage en entreprise ou en laboratoire de recherche		30

A. Master première année

Semestre 7

De la donnée à la connaissance, recension et organisation des sources Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Anne Griffond-Boëtier

Crédits : 6

Pré-requis

Pas de prérequis particulier sinon un intérêt marqué pour la problématique du développement, de la gestion, de l'aménagement, les approches participatives et leurs mises en oeuvre.

Objectifs de formation

Introduire les étudiants aux concepts d'intelligence territoriale et de gouvernance et leur faire mesurer l'importance de leur mise en pratique dans l'optique d'un développement pensé à long terme et équitable.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE1		De la donnée à la connaissance : Recension et organisation des sources	Anne Griffond-Boëtier
	EC1	Sources, documents (orienté pays des suds)	Anne Griffond-Boëtier
	EC2	Enquêtes et échantillonnage	Thomas Buhler
	EC3	Bases de données	Valentine Judge
	EC4	Recherche de documents et bibliographie	Intervenant

EC1 : Sources et donnéesAnnée 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Anne Griffond-Boëtier**

Cet enseignement sur les sources de données vise à faire le point sur les informations disponibles pour étudier les territoires. Après une présentation générale de la notion de données, la première partie du cours insiste sur le rôle des données dans les différentes démarches géographiques (analyse, observation territoriale) et sur leurs différentes caractéristiques (opposition entre données « géographiques de référence » et données thématiques, notion d'échelle et de précision, de qualité, de validité, de répétitivité, etc.).

Dans une deuxième partie, le cours présente les principales bases de données utiles pour les géographes :

1. Données géographiques de référence ;
2. Données sociodémographiques ;
3. Données « physiques » (altitude et couches dérivées, occupation du sol de type Corine Land Cover, données géologiques, inventaire forestier national, etc.).

Compétences à acquérir

- Connaître les grandes sources de données géographiques dans le monde ;
- Connaître le mode de construction des données et leur degré de précision spatiale et sémantique ;
- Développer un esprit critique vis à vis de la fiabilité des données et de leurs sources ;
- Être capable de choisir des données adaptées pour répondre à une problématique donnée ;
- Être capable de rechercher une donnée sur Internet en utilisant des mots-clefs appropriés.

EC2 : Techniques d'enquêtes en géographieAnnée 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Thomas Buhler**

L'objectif de cet enseignement est de donner aux étudiants les moyens méthodologiques d'acquérir par enquête ou relevé des données dont ils ne peuvent disposer par ailleurs, mais nécessaires pour traiter une problématique géographique. Après un cours théorique présentant les principaux aspects fondamentaux, à la fois techniques et méthodologiques, de l'enquête et du relevé (type de démarche, type d'enquête, type de questions, type d'enregistrement, etc.), l'enquête est abordée de manière plus concrète et pratique.

À partir d'un travail de terrain réalisé lors des TD, les étudiants accomplissent une démarche globale de recherche, allant d'une problématique et d'hypothèses de travail, à la rédaction d'un rapport d'enquête et à une présentation des résultats. Ce cheminement permet aux étudiants de se familiariser avec les différents types d'observation (grilles d'observation) et d'enquête (questionnaire, guide d'entretien), ainsi qu'avec les techniques de dépouillement et de traitement des résultats. Ici, l'enseignement s'inscrit dans une initiation à la recherche en géographie.

Compétences à acquérir

- Traduire des questions opérationnelles ou des hypothèses de recherche en un questionnaire ;
- Assurer la passation d'une enquête par questionnaire en ligne ;
- Analyser les résultats d'une enquête par questionnaire ;
- Comprendre l'ensemble des registres d'action à l'échelle de l'individu (choix ; habitudes ; normes ; habitus) à l'échelle individuelle.

EC3 : Gestion des bases de donnéesAnnée 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Valentine Judge**

Ce cours sera divisé en 4 parties :

1- Conceptualisation d'une base de données

Dans cette partie sera abordé le diagramme de classes UML, fondamental dans la structuration d'une base de données. Y seront explicités les concepts de classe, attribut, lien entre classes, cardinalité et clé.

2 - Implémentation d'une base de données

Dans cette partie sera vu le système de gestion de base de données PostgreSQL et sa surcouche spatiale PostGIS. Les étudiants découvriront le code SQL et pourront ainsi créer les classes de leur conceptualisation (cf. partie 1).

3 - Parcours d'une base de données

Cette partie sera consacrée à l'exploration d'une base de données grâce au code SQL. Différentes opérations seront menées sur les données implémentées dans la partie 2.

4 Opérations spatiales

Cette partie sera dédiée à la présentation de quelques fonctionnalités de calcul sur des données spatialisées proposées par PostGIS.

EC4 : Recherche de documents et bibliographie

Le portage de projet et les diagnostics associés s'appuient sur de nombreux documents produits par des acteurs très variés. Leur repérage, leur acquisition et leur exploitation peuvent être longs, ils nécessitent des savoirs particuliers afin de se repérer dans l'ensemble des moteurs de recherches et sources documentaires dédiés. Il s'agit donc de comprendre quels outils il est possible d'utiliser pour quels résultats escomptés.

Responsable de l'unité : Anne Griffond-Boitier (Université de Franche-Comté)

← Plan M1

TIC et territoires; Bilan, enjeux et perspectives pour les Pays des Suds	Année 1.
---	----------

7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Marie-H. de Sède-Marceau

Crédits : 6

Pré-requis

Pas de prérequis particulier

Objectifs de formation

Définitions, état des lieux des TIC dans les pays du Sud avec dans la mesure du possible une vision prospective puis sur cette base, l'identification des potentialités, des limites et des enjeux que pose ce contexte.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE2		TIC et territoires : bilan, enjeux et perspectives pour les Pays des Suds	Marie-Hélène De Sède
	EC1	Société de l'information/Société de la connaissance	Marie-Hélène De Sède
	EC2	Politiques en matière d'information et de communication	Cyril Masselot
	EC3	Systèmes d'information appliqués à la gestion/planification territoriale en Pays des Suds	Alexandre Repetti
	EC4	Présentation de projets concrets	Alexandre Repetti

EC1 : Société de l'information/société de la connaissance
--

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : Marie-Hélène De Sède

– Définitions (Information, connaissance, SI, mais aussi réseaux, ...);

- Historique ;
- Objectifs et usages des TIC (gouvernement, commerce, ...) ;
- Condition d'émergence (techniques, économiques, politiques, mais aussi socio-cognitives...) ;
- La société de l'information aujourd'hui et les fractures numériques ; conséquences notamment sociales et économiques (travaux de Castel...).

Compétences à acquérir

- Faire un état de l'art bibliographique ;
- Vérifier, trianguler confronter les sources d'information provenant du web ;
- Replacer dans leur trajectoire historique les évolutions technologiques ;
- Être en capacité de dépasser les discours « commerciaux », de déconstruire la communication et l'effet nouveauté des technologies de l'information en décryptant les enjeux sous-jacents (techniques, sociologiques, cognitifs) ;
- Comprendre les notions d'information, de donnée ;
- Connaître les modes de fonctionnement de la société de l'information ;
- Faire preuve d'un esprit critique face aux outils et aux dispositifs mis en oeuvre ;
- Capacité à replacer les projets sur lesquels ils seront appelés à travailler dans un contexte plus large intégrant les différentes composantes de la société de l'information ;
- Comprendre l'intérêt des TIC, comme moyen de communication et de facilitation de la concertation et de la prise de décision.

EC2 : Politiques en matière d'information et de communication

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Cyril Masselot**

- Politiques d'acquisition, accès, moyens de traitement ;
- Accès aux technologies de l'information et de la communication (logiciels libres, ... équipement en moyens de communication, infrastructures, ...) ;
- Problèmes de langues, formations...

Compétences à acquérir

- Connaître les concepts d'information et de communication ;
- Maîtriser le processus allant des données aux informations, à la communication, à la matérialisation du sens et de la relation ;
- Maîtriser une méthode d'évaluation de la communication (Cogiter) ;
- Connaître théoriquement les rouages d'un système communautaire d'intelligence territoriale ;
- Connaître les notions d'analyse et de classification documentaire élémentaires ;
- Décrypter les enjeux actuels et évolutifs des accès à l'information, à la communication, et aux technologies qui les portent.

EC3 : Systèmes d'information appliqués à la gestion/planification territoriale en Pays des Suds

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Alexandre Repetti**

- TIC et territoires ; objectifs et pratiques (Gestion des territoires mais aussi « intelligence économique », gestion environnementale, sanitaire, formation, ...) ;
- Méthodes et outils informatisés de suivi/gestion/planification des territoires (de la simple BD access à la conception d'outils élaborés du type SIT, SDI, outils collaboratifs).

Compétences à acquérir

- Connaissance d'outils de type SIG publics participatifs pour les villes en développement ;
- Développement de méthodes de mise en oeuvre de ce type d'outils dans le contexte des villes en développement ;
- Appropriation de la notion de gouvernance urbaine ;
- Capacité d'analyse critique de l'effet attendu des outils et des méthodes de mise en oeuvre sur la gouvernance urbaine.

EC4 : Présentation de projets concrets

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Alexandre Repetti**

Sur la base d'exemples, présentation d'expériences en pays des Suds.

Responsable de l'unité : Marie-H. DE SÈDE-MARCEAU (ThéMA CNRS - Université de Franche-Comté)**Autres intervenants proposés** : Cyril MASSELOT (Politiques en matière d'information et de communication), REPETTI (présentation de projets concrets).

← Plan M1

Aménagement et gestion des territoires

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Thomas Buhler**

Crédits : 6

Pré-requis

Pas de prérequis particulier

Objectifs de formation

L'objectif de cet enseignement est d'introduire les concepts et les méthodes de base de l'aménagement du territoire. Il présente les thématiques d'aménagement et les outils de planification associés aux diverses échelles territoriales (du quartier au pays), en insistant particulièrement sur leurs aspects géographiques, socio-économiques et écologiques.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE3		Aménagement et gestion des territoires	Thomas Buhler
	EC1	Comprendre l'aménagement du territoire du nord au sud	Thomas Buhler
	EC2	Globalisation, environnement et économie	Florence Brondeau
	EC3	Risques : Analyse comparée des politiques d'aménagement dans les pays des suds	Thomas Buhler

EC1 : Comprendre l'aménagement du territoire

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Thomas Buhler**

Le cours débute par une présentation d'exemples très concrets qui vise à positionner l'aménagement du territoire comme une action politique transversale, dont l'objectif consiste à façonner l'espace de vie des hommes et à améliorer son fonctionnement. Ensuite, il présente l'ensemble des instruments et des outils (plans et conceptions, règlements, programmes) utilisés dans le domaine de l'aménagement du territoire, en France et dans plusieurs pays étrangers. Enfin, le cours donne une définition plus académique de l'aménagement du territoire actuel, appuyée sur les idées qui l'ont fondé à travers l'histoire et ses théories essentielles.

Compétences à acquérir

- Comprendre la genèse de l'idée d'aménagement du territoire ;

- Se situer en tant que futur professionnel ;
- Comprendre la diversité des acteurs dans l'aménagement des pays des Suds ;
- Comprendre les différences de la conduite de l'aménagement au nord et au sud ;
- Comprendre les conflits d'aménagement aux Suds.

EC2 : Globalisation, environnement et économie

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Florence Brondeau**

Ce module met l'accent sur les questions environnementales à l'intérieur des politiques d'aménagement et de développement des territoires dans les pays des Suds (notamment sur le continent africain). À travers différentes études de cas et par une approche à la fois locale et globale, l'objectif est de comprendre comment la préservation de l'environnement peut être conciliée avec les préoccupations de croissance économique et d'équité sociale.

EC3 : Analyse comparée des politiques d'aménagement dans les pays des Suds

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Thomas Buhler**

Ce module tente de faire la synthèse des pratiques et des tendances contemporaines en matière d'aménagement et de développement des territoires dans les pays des Suds. À travers différentes études de cas (Afrique du Sud, Bénin, Brésil, etc.), l'objectif est d'identifier non seulement les tendances lourdes qui modifient les dispositifs nationaux d'aménagement, mais aussi les principaux blocages, enjeux et innovations des différentes pratiques.

Compétences à acquérir

- Connaître les enjeux autour de la ville dans les pays des Suds depuis la fin de la colonisation ;
- Connaître des initiatives récentes sortant du carcan « post-colonial ».

Responsable de l'unité : Alexandre MOINE

Autres intervenants proposés : Thomas BUHLER, Philippe SIGNORET

← Plan M1

Analyse socio-économique, diagnostic territorial et aménagement

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Alexandre Moine**

Crédits : 6

Pré-requis

Maîtriser l'UE 1 du semestre 7.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE4	EC1	Rôle du diagnostic dans les projets de coopération et outils de portage du diagnostic	Philippe Signoret
	EC2	Diagnostic socio-économique de territoire	Alexandre Moine
	EC3	Outils au service du diagnostic	Marie Dols

EC1 : VVG7EU41 - Rôle du diagnostic dans les projets de coopération

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Philippe Signoret**

Cet enseignement n'a pas la prétention d'embrasser toutes les dimensions du diagnostic dans la mesure où il est évident que les apports des autres enseignements doivent être intégrés à la logique et aux méthodes de diagnostic.

Objectif :

L'objectif de cet enseignement est de concevoir le diagnostic comme un outil d'aide à la décision. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur des réalisations qui relèvent de différents champs de compétences des collectivités territoriales et illustrent le parcours du diagnostic, de la conception méthodologique à la promotion de son contenu en passant par la mise en concurrence de prestataires. Ainsi, nous aborderons :

- Les définitions du diagnostic ;
- La place du diagnostic dans les politiques publiques vu à travers les instruments des collectivités locales ;
- La notion de diagnostic partagé : cadre, contexte et culture coopérative ;
- Des méthodologies d'élaboration collective de diagnostic ;
- L'analyse des potentiels territoriaux ;
- L'analyse stratégique de la position des acteurs sur le territoire.

Au terme de cet unité d'enseignement, il s'agit de :

- Bien comprendre la portée et l'étendue d'un diagnostic territorial ;
- Intégrer cet instrument en tant qu'outil d'aide à la décision ;
- Etre capable de faire des choix méthodologiques en fonction des contextes de réalisation ;
- Construire une vue synthétique des enjeux territoriaux prenant en compte les jeux d'acteurs ;

La mise en pratique du diagnostic sera vue dans le cadre de de l'UE VVG7EU42 - Diagnostic socio-économique du territoire.

D'autres aspects opérationnels en lien avec le montage et le portage de projet seront abordés de manière plus approfondie en S3 :

- Organisation et planification du travail de diagnostic ;
- Le temps, organisation du travail, partage des tâches ;
- La notion de partie prenante et la caractérisation des acteurs ;
- Le partenariat et l'engagement dans le cadre de projets coopératifs ;
- L'évaluation ex-ante, in itinere, ex-post, etc.

Compétences à acquérir :

En termes de compétences à acquérir, il s'agit d'être capable de :

- Identifier les principaux niveaux d'intervention ;
- Savoir appréhender un cadre réglementaire ;
- Choisir avec discernement des outils et définir une méthode de diagnostic ;
- Mettre en place une méthode d'animation de co-construction d'un diagnostic prospectif de territoire.

EC2 : Diagnostic socio-économique de territoire

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Alexandre Moine**

Le but de ce T.D est d'élaborer le diagnostic socio-économique d'un territoire en fonction d'une problématique précise indiquée par l'enseignant en début de semestre. L'étudiant doit concevoir un document de diagnostic d'une trentaine de pages présentant un état des lieux du territoire étudié et son évolution en exploitant des données à partir d'observatoires en ligne. L'analyse est ciblée sur des thématiques à mettre en lien avec les problématiques de diagnostic. L'étudiant se référera au cours qui explique la démarche.

Compétences à acquérir

- Analyser une problématique et développer une réponse sous forme de plan détaillé ;
- Être capable de lier des analyses à différentes échelles autour d'une même problématique ;
- Mobiliser des indicateurs autour d'une problématique donnée ;
- Réaliser des cartes en lien avec des indicateurs ;
- Réaliser des synthèses cartographiques ;
- Procéder à une analyse spatiale d'un phénomène ;
- Être capable de rédiger un rapport avec insertion de tableaux, graphiques et cartes ;
- Être capable de dresser une matrice d'analyse SWOT ;

Être capable de dégager des enjeux spatiaux.

EC3 : VVG7EU43 présentant les outils au service du diagnostic

Année 1. 7^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Marie Dols**

Description :

Ce cours explicitera les pré-requis nécessaires à la réalisation d'un diagnostic. La notion de diagnostic sera abordée en tant qu'outil de mobilisation des acteurs au service d'un projet. La bonne compréhension et le partage des objectifs poursuivis, est un préalable nécessaire à toute démarche de diagnostic. La 1^{ère} partie du cours délivrera des éléments de méthode concernant cette dimension d'aide à la décision.

La question des sources (documentaires, statistiques et cartographiques) présente des difficultés particulières dans les pays du sud. L'identification des informations, leur vérification, leur valorisation et les possibilités actuelles ouvertes par les nouvelles technologies seront abordées en 2^{ème} partie.

La 3^{ème} partie proposera un cadre méthodologique simple structuré en 5 étapes (Etat des lieux / enjeux / objectifs / orientations stratégiques / plan d'action). Des dispositifs d'animation et de diagnostics partagés complèteront cette partie.

Le cours s'appuiera sur des exemples concrets de diagnostics réalisés en France et en Afrique de l'Ouest (Ouagadougou, Lomé, Bamako) en s'appuyant sur de nombreuses illustrations (cartes, schémas, observation in-situ, analyses statistiques et synthèse).

Objectifs :

- Etre en capacité de produire un diagnostic « utile » en phase avec la réalité et les jeux d'acteurs d'un territoire.
- Disposer d'éléments de méthode nécessaire à une démarche « efficace » pour l'action.
- Etre en mesure de produire et de partager des supports « mobilisables » dans la durée par les décideurs et acteurs locaux.

Pré-requis :

Maitriser les notions de base de l'analyse statistique et cartographique

Etre familiarisé à l'exercice de croisement thématique et de synthèse problématisée.

Responsable de l'unité : Thomas BUHLER (ThéMA CNRS - Université de Franche-Comté).

Autres intervenants proposés : Florence BRONDEAU, Damienne PROVITOLLO (Risques).

← Plan M1

Anglais

Année 1. 7^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : **Annabelle RACLOT**

Crédits : 6

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de **7 évaluations** qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des **6 meilleures notes de l'année**. Une session 2 sera organisée **en ligne fin juin** pour cette UE.

← Plan M1

Semestre 8

Intelligence et gouvernance territoriales

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **A. Moine**

Crédits : 6

Pré-requis

Pas de prérequis particulier

Objectifs de formation

Ce module vise à présenter le concept émergent d'intelligence territoriale, qui « est la science dont l'objet est le développement durable des territoires et dont le sujet est la communauté territoriale » et de ses divers domaines :

- Au plan scientifique, l'intelligence territoriale intègre et développe les connaissances multidisciplinaires et les protocoles scientifiques indispensables à la compréhension des dynamiques des territoires. Elle compare également à l'échelle mondiale les approches interculturelles et les représentations du territoire.
- Elle recourt aux méthodes fondamentales et aux outils génériques de large applicabilité pour élaborer et pour analyser l'information territoriale. Elle utilise les technologies de l'information pour partager les compétences et l'information territoriale, pour travailler de façon coopérative et pour la diffuser massivement.
- Elle évalue les principes de gouvernance qui garantissent une prise en compte équilibrée des besoins, une distribution équitable des ressources et la pérennité des capacités, grâce à la coopération et à la participation.
- Elle conçoit et réalise avec les acteurs territoriaux des outils pour élaborer, gérer et évaluer des projets de développement durable respectueux des personnes à l'échelle d'un territoire.

Ce module présente en particulier les résultats de l'action de coordination du Réseau Européen d'Intelligence Territoriale.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE1		Intelligence et gouvernance territoriales	A. Moine
	EC1	Intelligence territoriale, territoire et définitions	A. Moine
	EC2	Gouvernance territoriale : globalisation, décentralisation coopération	A. Moine
	EC3	Méthodes et outils d'intelligence territoriale	A. Moine

EC1 : Intelligence territoriale, territoire et définitions

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **A. Moine**

- Le concept de territoire;
- Le concept et les principes de l'intelligence territoriale.

Compétences à acquérir

- Connaître les cinq dimensions du système territoire;
- Être capable d'articuler la dimension jeux d'acteurs avec les quatre autres dimensions du système territoire;
- Maîtriser les principes sur lesquels se fondent les méthodes d'intelligence territoriale.

EC2 : Gouvernance territoriale : globalisation, décentralisation coopération

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **A. Moine**

- La gouvernance territoriale ;
- Les systèmes communautaires d'intelligence territoriale.

Compétences à acquérir

- Connaître les besoins des acteurs ;
- Savoir mobiliser les acteurs ;
- Être capable de répertorier les indicateurs territoriaux essentiels ;
- Être capable d'inscrire la coopération, la participation dans la conduite de projets territoriaux.

EC3 : Méthodes et outils d'intelligence territoriale

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **A. Moine**

- L'information territoriale ;
- Les méthodes fondamentales d'analyse de l'information territoriale ;
- Communication, gouvernance et intelligence territoriale ;
- La méthode et les outils d'intelligence territoriale Catalyse.

Compétences à acquérir

- Maîtriser l'analyse quantitative des besoins ;
- Maîtriser la détermination qualitative de différents profils de besoins ;
- Être capable de confronter les services proposés et les indicateurs des spécificités du territoire ;
- Être en mesure de comparer la répartition spatiale des besoins et des services ;
- Maîtriser les techniques de communication pour la médiation et la participation ;
- Maîtriser les techniques d'évaluation.

← Plan M1

De la donnée à la connaissance : traitement, analyse et transmission

semestre

Année 1. 8^e

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Marie-H. de Sède-Marceau**

Crédits : 6

Pré-requis

Maîtriser les fonctions élémentaires d'un tableur type Excel.

Objectifs de formation

Donner aux étudiants les fondements leur permettant de construire de véritables bases de données territoriales (problèmes rencontrés pour leur constitution, qualité des données imposant des restrictions d'usages, connaissance « basique » des SIG afin de pouvoir piloter des techniciens sur des projets, méthodes d'analyse statistique et spatiale...).

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE2		De la donnée à la connaissance : traitement, analyse et transmission	Marie-H. de Sède-Marceau
	EC1	Application des méthodes statistiques d'analyse	Marie-H. de Sède-Marceau
	EC2	Spatialisation de l'information, méthodes et outils de traitement	Marie-H. de Sède-Marceau
	EC3	Transmission formalisée de la connaissance	Marie-H. de Sède-Marceau

EC1 : Application des méthodes statistiques d'analyse

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Marie-H. de Sède-Marceau**

Introduction : objectifs du cours.

Court descriptif des objectifs et prétentions du cours et de son organisation.

Chapitre 1 : définitions, terminologie et notation.

Qu'est-ce que la statistique? Quelques définitions.

Terminologie et notation standard. Exercices.

Chapitre 2 : données et organisation des données : types de données et tableaux statistiques.

Données qualitatives et données quantitatives, notion de classes, tableaux unidimensionnel, tableaux croisés à 2 dimensions, tableaux à n dimensions. Exercices.

Chapitre 3 : Mode de représentation des données : diagrammes, graphiques et cartes. Types de données et de tableaux et modes de représentation possibles, échelles graphiques, diagrammes, graphiques, cartes. Exercices.

Chapitre 4 : Caractériser une distribution et résumer des tableaux statistiques à l'aide de paramètres appropriés : tendance centrale et dispersion.

Paramètres de tendance centrale (mode, moyenne, médiane, quantiles, etc.), paramètres de dispersion (variance, écart-type, coefficient de variation, standardisation, etc.). Exercices.

Chapitre 5 : Série Chronologique : progression et indices.

Indices temporels et synthétiques, indice de Laspeyres, taux de croissance simple et successifs, etc. Exercices.

Chapitre 6 : Tendances et corrélations : relations entre deux variables, interpolation et extrapolation. Identifier et matérialiser une tendance par la méthode des moindres carrés, caractériser une relation entre deux variables (coefficient de corrélation), formuler une relation statistique entre deux variables (régression) en vue de l'interpolation ou de l'extrapolation. Exercices.

Compétences à acquérir

- Maîtriser les terminologies en statistique ;
- Connaître les différents types de données ;
- Maîtriser les représentations graphiques ;
- Maîtriser les méthodes statistiques uni et bi variées (paramètres de tendance centrale, corrélation, ...);
- Maîtriser les outils de type tableur.

EC2 : Spatialisation de l'information, méthodes et outils de traitement

Année 1. 6^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Claire Lagesse**

Ce cours sera consacré à la présentation des notions fondamentales de cartographie et à leur utilisation au sein du système d'information géographique QGIS.

Ce cours sera divisé en 5 parties :

1 Rappel : lire une carte, approcher un SIG

Cette partie sera dédiée au rappel des règles de sémiologie graphique ; à la notion de projection ; aux différents types de cartes ; et à une première approche des SIG.

2 Choisir une représentation

Dans cette partie, le lien sera fait avec les notions de statistique vues dans cette même UE. En fonction de la donnée et de sa distribution, les étudiants verront quelles sont les représentations les plus pertinentes et leur réalisation dans un SIG.

3 Aller chercher de la donnée et la représenter

Cette partie sera consacrée à la présentation de différents fournisseurs de données et à la méthodologie à suivre pour pouvoir utiliser leurs données dans une représentation cartographique réalisée avec un SIG.

4 Créer de la donnée

Cette partie sera dédiée à la création de données : comment calculer un nouvel attribut et vectoriser de l'information.

5- Comprendre les enjeux de la cartographie

Cette partie conclusive fera appel à l'esprit critique des étudiants. Un atlas sera à réaliser.

EC3 : Transmission formalisée de la connaissance

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Claire Lagesse**

Fusionné avec le cours ci-dessus

← Plan M1

Diagnostics et portage de projets, retours d'expériences

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Alexandre Moine**

Crédits : 6

Pré-requis

Maîtriser les UE1 et UE4 du semestre 7, ainsi que l'UE2 du semestre 8.

Objectifs de formation

Ce module a pour objectif de revenir sur des approches qui permettent de mettre en place de diagnostics ou d'évaluations, portant sur des projets naissants ou opérationnels. Il ne s'agit pas de décrire leur mise en place mais de fournir une démarche afin de réfléchir à cette mise en place et/ou afin d'évaluer la portée du projet.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE3		Diagnostics et portage de projets, retours d'expériences	A. Moine
	EC1	Retours d'expériences	A. Moine
	EC2	Confrontation des expériences et des principes d'intelligence et de gouvernance territoriale	A. Moine

EC1 : Retours d'expériences

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Alexandre Moine**

Cette première partie du module se présente comme un cours magistral afin de présenter une démarche opérationnelle afin de mettre en place des projets en connaissance de cause, ou plutôt en connaissance de territoire, ou d'en évaluer la portée. Il s'agit, en assimilant le territoire à un système

complexe, de réarticuler un certain nombre d'étapes afin d'exploiter des données et des informations et de les réorganiser de manière graphique, tant d'un point de vue spatial (organisation spatiale en relation avec un projet donné) que temporel (dates clés permettant de suivre le déroulement d'un phénomène ou d'un projet à différentes échelles) ou organisationnel (interrelations entre les acteurs intervenants dans un projet). Il s'agit à terme de permettre la réalisation d'un diagnostic qui permettra la mise en place d'un projet, ou son évaluation afin d'en comprendre le déroulement et la portée. Nous nous fondons sur deux exemples :

- La mise en place d'un diagnostic et des enjeux autour de l'existence du parc naturel de Fazao (Togo);
 - La mise en place d'un diagnostic autour des projets de coopération à Douroula (Burkina Faso);
1. Retour sur la notion de territoire
 - (a) Pourquoi développer le concept de territoire
 - (b) Le territoire comme un système
 2. Le territoire un concept opératoire
 - (a) Quel apport pour l'analyse des territoires
 - (b) Quel apport pour le portage de projet
 3. La question de l'analyse des territoires
 - (a) Analyser des territoires pour asseoir des diagnostics
 - (b) Analyser des territoires pour porter des projets
 - (c) La donnée au coeur de l'analyse des territoires
 - (d) Les jeux d'acteurs au coeur de l'analyse des territoires
 4. Des outils, une démarche cohérente
 - (a) Identifier, acquérir, traiter la donnée
 - (b) Cartographier et synthétiser l'information spatialisée
 - (c) Identifier et représenter les jeux d'acteurs
 - (d) Identifier les temporalités du territoire
 - (e) Etablir les enjeux majeurs
 5. Des exemples de mise en oeuvre d'analyses territoriales
 - (a) Diagnostic et enjeux autour de l'existence du parc naturel de Fazao (Togo)
 - (b) Diagnostic autour des projets de coopération à Douroula (Burkina Faso)

EC2 : Travaux Dirigés (30 h) Soumettre un projet (30 h) à l'analyse des étudiants

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Alexandre Moine**

La deuxième partie du module se présente sous forme de Travaux Dirigés. Il s'agit, sur la base d'un corpus d'informations variées, de dégager diagnostics et évaluations, autour de trois projets qui seront soumis aux auditeurs. Ils mettront en oeuvre les démarches présentées lors de la première partie du cours.

Compétences à acquérir

- Être capable d'établir une désagrégation hiérarchique descendante en lien avec une problématique territoriale;
- Formaliser un arbre hiérarchique à l'aide de logiciels ouverts;
- Être capable de restituer l'historique d'un territoire en relation avec un projet de développement;
- Réaliser des frises temporelles;
- Réaliser des synthèses graphiques de dynamiques territoriales à double entrée;
- Être capable de restituer les liens entre des acteurs et d'en déduire des jeux d'acteurs en lien avec une problématique de développement;
- Réaliser des graphes causaux à l'aide de logiciels ouverts (Cmaptool);

- Être capable de dégager des enjeux spatiaux et en termes de jeux d'acteurs, en lien avec une problématique de développement.

⇐ Plan M1

Unité et diversité des Suds

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Fabrice Balanche**

Crédits : 6

Pré-requis

Pas de pré requis particulier.

Objectifs de formation

Au xxi^e siècle, la géographie du développement est bouleversée par la mondialisation. Il convient donc de commencer ce cours par la place des Suds dans la mondialisation, autrement dit la géopolitique du développement. Dans une seconde partie nous traiterons les caractéristiques propres des pays du Sud, car le sous-développement possède des causes endogènes non négligeables qu'il convient d'appréhender. En dernier lieu nous verrons les différents Suds grâce à une approche régionale.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE4		Unité et diversité des Suds	Fabrice Balanche
	EC1	Société civile et gouvernance publique	Bruno Angsthelm
	EC2	Les caractéristiques des pays des suds	Fabrice Balanche
	EC3	Gouvernance et changement social	Bruno Angsthelm

EC1 : Société civile et gouvernance publique dans un contexte de transition démocratique en Afrique

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Bruno Angsthelm**

Ce cours va s'attacher à décrire la manière dont les sociétés civiles africaines contribuent à faire évoluer la gouvernance de leur pays, dans un contexte de transition démocratique et de compétition géopolitique exacerbée.

Après avoir apporté quelques éléments de mise en contexte historique, politique et géopolitique, il s'agira de montrer les différentes trajectoires (visions, positionnements, pratiques sociales, etc.) des acteurs de la société civile depuis l'ouverture démocratique en 1990, en termes de processus démocratique, de dialogue social, de politique et de gouvernance publiques. Plusieurs exemples au Togo au Cameroun et au Tchad, avec des témoignages de leaders sociaux de ces pays, feront l'objet d'études pratiques.

Ce cours permettra de mieux appréhender les contextes sociaux et politiques de pays africains et de percevoir comment la gouvernance est devenue un concept qui réunit aujourd'hui bailleurs de fonds, État et société civile autour d'un objectif partagé de développement, de justice et de progrès social.

EC2 : Les caractéristiques des pays des Suds

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Fabrice Balanche**

1. Le terme de Tiers Monde est dépassé ;
2. Théories et pratiques ;
3. L'aide au développement.

Étude de cas : le développement, communautarisme et construction nationale : Syrie — Liban.

Compétences à acquérir

- Maîtriser la typologie des Pays des Suds en fonction d'indicateurs clés ;
- Maîtriser le concept de développement ;
- Maîtriser les théories explicatives du sous-développement ;
- Comprendre les principes de l'aide au développement.

EC3 : Gouvernance et changement social au regard de quelques expériences concrètes de projets de développement

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Bruno Angsthelm**

Ce cours va s'attacher à montrer comment on peut penser le changement social dans les territoires grâce à des approches nouvelles de gouvernance dans les projets de développement.

À partir de quelques expériences très concrètes dans des pays africains, il s'agira de percevoir la manière dont les acteurs concernés (ONG, syndicat, mouvement sociaux, etc.) ont conçu de nouvelles pratiques de changement social et les ont mis en oeuvre dans leur territoire (territoire, État, sous-région, international, etc.). Ces exemples essaieront de montrer comment la prise en compte de cette notion de gouvernance dans « des projets de développement » ont permis de faire évoluer profondément les sociétés. Les exemples concerneront des approches de gouvernance économique, politique et territoriale. Ce cours permettra de mieux appréhender pourquoi la gouvernance de territoire devient aujourd'hui un concept clé de changement social pour les sociétés africaines.

Responsable de l'unité : Fabrice BALANCHE (Université de Lyon II).

⇐ Plan M1

Théorie du développement

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Fabien Labondance**

Crédits : 6

Pré-requis

Pas de pré-requis particulier.

Objectifs de formation

Cette unité de valeur présente les diverses approches des théories du développement utile pour comprendre les enjeux actuels du développement durable à l'échelle mondiale.

Une attention particulière sera portée aux politiques et programmes de développement des grands organismes supranationaux, ainsi que des actions de coopération décentralisée.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE4		Théorie du développement	Fabien Labondance
	EC1	Gouvernance et mondialisation	Emeline Comby
	EC2	Économie du développement	Fabien Labondance
	EC3	Sociologie et anthropologie du développement	Sophie Chevalier

EC1 : Gouvernance et mondialisation

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Emeline Comby**

- Les enjeux actuels du développement durable dans le contexte de la mondialisation
- Les politiques et les programmes de développement des organismes supranationaux

Compétences à acquérir

- Comprendre les tendances principales de la mondialisation et de la gouvernance de territoires ;

- Connaître les différentes théories actuelles du développement économique ;
- Savoir analyser et appréhender les différences anthropologiques et culturelles en matière de développement territorial.

Description :

Ce cours propose une approche critique de la mondialisation au sens où il développe différentes pistes de réflexion et regards sur les dynamiques contemporaines dans les pays des Suds. Après avoir défini la mondialisation, ce cours est problématisé, dans un premier temps, autour des notions de territoires, de réseaux, de mobilité et d'urbanisation. A partir des dynamiques de hiérarchisation des espaces et de régionalisation, ce cours montre l'importance du territoire et du niveau local pour penser la mondialisation. Il met en lumière le rôle des acteurs à différents échelons, notamment la « mondialisation par le bas », les différents acteurs économiques, les Etats et les organisations internationales. Les notions d'Anthropocène et de transition offrent un cadre pour penser des logiques de la mondialisation, en questionnant les « limites planétaires », les « révolutions agricoles » et la transition énergétique. A partir de ces constats, la gestion communautaire des ressources peut apparaître comme une solution efficace pour une transition écologique. Ce cours insiste également sur des méthodologies et des difficultés pour évaluer la mondialisation, en mettant essentiellement l'accent sur la place de l'informel et sur les valeurs données à l'environnement. Les exemples s'appuient sur des études de cas en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

EC2 : Les théories économique du développement

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Fabien Labondance**

L'objectif du cours économie du développement vise à donner aux étudiants les connaissances de base visant à comprendre les principales théories du développement. Après une introduction donnant quelques définitions de la notion de développement et des repères historiques, le premier chapitre aborde les définitions et les mesures du développement de la pauvreté : approches monétaires et économiques, indicateurs sociaux du développement, approches multidimensionnelles. Ensuite, les différents facteurs et stratégies de développement sont présentées : après un point sur les explications traditionnelles du sous-développement, les stratégies macroéconomiques et microéconomiques du développement sont détaillées. Finalement, le rôle des institutions internationales sont abordés : les politiques d'ajustement structurels du FMI, les politiques de lutte contre la pauvreté.

Compétences à acquérir

- Savoir construire, interpréter et analyser de manière critique des mesures d'IDH et d'IPH ;
- Connaître les différentes stratégies de développement économique mises en œuvre depuis le xx^e siècle ;
- Connaître les institutions de développement et leurs actions en faveur du développement.

EC3 : Sociologie et anthropologie du développement

Année 1. 8^e semestre

Enseigné en période 2, de février à mai

Responsable : **Sophie CHEVALIER**

Ce cours a pour ambition d'introduire les étudiants à l'anthropologie et à la sociologie, deux disciplines des sciences sociales, dont la première, l'anthropologie a historiquement été tournée vers une réflexion sur l'altérité. A travers différentes thématiques comme la micro-finance, la santé, la sécurité sociale ou encore la religion, l'étudiant pourra appréhender les apports critiques des sciences sociales au développement. Une bibliographie fournie lui permettra le cas échéant d'acquérir des connaissances et compétences sur les thèmes qui l'intéresse particulièrement.

Compétences à acquérir

Compréhension de l'apport critique de l'anthropologie et de la sociologie aux projets de développement.

Responsable de l'unité : Fabien LABONDANCE (ThéMA Université de Franche-Comté).

Autres intervenants proposés : Sophie CHEVALIER.

← Plan M1

B. Master deuxième année**Semestre 9****Projet tuteuré**Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Marie-H. de Sède-Marceau**

Crédits : 6

Le projet tuteuré a pour principe de mettre l'étudiant en situation, à l'image de ce qui pourrait lui être demandé dans différents contextes professionnels, notamment :

- bureau d'étude en aménagement/environnement à qui l'on confie le mandat de mener une étude mobilisant informations géographiques et outils spécialisés ;
- collectivités locales travaillant sur des projets concrets d'aménagement et de développement, de gestion et de protection de l'environnement ... ;
- bureau spécialisé en géomatique, en charge de la mise en oeuvre d'un SIT (pour la gestion des eaux, des déchets,...) quel que soit le contexte ;
- chargé d'étude au sein d'un organisme désireux de se doter d'outils performants de gestion et d'analyse de données notamment de données spatialisées ... ;
- Organisation non gouvernementale, association.

Cette mise en situation devrait permettre de contrôler les acquis par rapport aux concepts, méthodes et outils, tant en terme de gestion de projet, de maîtrise de l'information, de conception d'outil de gestion et d'analyse de données, de bases de données territoriales, le tout dans un cadre d'application réel.

Dans ce contexte, le travail sera directement lié à un projet concret de type analyse, étude d'impact, diagnostic territorial, pris en charge par un groupe de deux ou trois étudiants. La composition des groupes et la répartition des sujets seront définies par l'équipe pédagogique.

Sujets proposés :

Notre laboratoire entretient des relations étroites avec différents partenaires en France comme à l'étranger. Tous ces organismes alimentent les réflexions et les sujets que nous proposons dans le cadre de ce module. Plusieurs grands thèmes sont mis en avant :

- L'aménagement et le développement local ;
- L'élaboration et l'harmonisation des politiques environnementales, énergétiques, ... ;
- La mise en oeuvre de politiques d'habitat répondant aux exigences de développement, d'équilibre, de solidarité ;
- La promotion des agglomérations ;
- La gestion environnementale, la préservation des milieux ;
- etc.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE1		Projet tuteuré	Marie-H. de Sède-Marceau
	EC1	Organisation et suivi de projet	Marie-H. de Sède-Marceau et Alexandre Moine
	EC2	Encadrement méthodologique et technique	Marie-H. de Sède-Marceau et Alexandre Moine

Compétences à acquérir

- Maîtriser les concepts, méthodes et outils, tant en terme de gestion de projet, de maîtrise de l'information, de conception d'outil de gestion et d'analyse de données, de bases de données territoriales, le tout dans un cadre d'application réel ;

- Être capable de répondre à une commande problématisée;
- Être capable de travailler en équipe dans un temps limité;
- Maîtriser une rédaction concise dans le cadre d'une problématique complexe.

⇐ Plan M2

Anglais

Année 2. 9^e semestre

Cours annualisé, d'octobre à mai

Responsable : **Annabelle RACLOT**

Crédits : 6

Cette UE vous propose un contenu varié pour développer vos compétences en anglais : un parcours thématique interactif sur Moodle et un parcours individuel sur une plateforme d'apprentissage de l'anglais en ligne qui vous permettra de travailler, à la carte, les compétences que vous devez améliorer pour atteindre ou consolider le niveau intermédiaire avancé (B2) requis à l'université selon le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Vous serez accompagnés par un enseignant tuteur qui animera le cours et vous conseillera dans votre cheminement qui débutera par un test de niveau sur la plateforme.

Ce cours se déroule sur l'année complète avec un contrôle continu de **7 évaluations** qui testeront les différentes compétences orales et écrites du niveau B2 du CECRL. La note finale sera basée sur la moyenne des **6 meilleures notes de l'année**. Une session 2 sera organisée **en ligne fin juin** pour cette UE.

⇐ Plan M2

Développement local - Observation - Intelligence territoriale

Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Alexandre Moine**

Crédits : 6

Pré-requis :

Pas de pré-requis particulier.

Objectifs de formation

Ce module se situe dans la suite des enseignements reçus en Master I et vise notamment à lier le développement local, la mise en place de projets de développement et l'intelligence territoriale, autour de la notion d'observation que nous positionnons de manière centrale. Il renvoie également aux logiques de traitement de l'observation abordées en Master I et se fonde sur l'approche des territoires abordés comme des systèmes complexes.

Il s'agit dans le cadre de ce module, et dans un premier temps, de revenir sur la question de l'observation des territoires, dans une perspective de soutien au développement local. Le recueil de données dans le cadre des diagnostics territoriaux, puis de l'évaluation territoriale de la mise en place de projets, est souvent lourde et mérite d'être pérennisée. Ceci ne peut se faire qu'au travers de l'identification des acteurs réunis autour d'une problématique donnée et de leur mobilisation dans la perspective de l'observation. Il s'agit alors de s'interroger sur la mutualisation des moyens, des données, des indicateurs, dans le cadre de démarches simples et opérationnelles. Il s'agit à l'issue de s'interroger sur la gouvernance créée autour de telles démarches. Comme nous l'avons évoqué, la donnée se situe au centre de cette démarche et nécessite de revenir sur les attentes méthodologiques de l'observation et plus précisément de la mise en place d'observatoires. Le lien est alors fait avec différentes formes d'informations qui peuvent soutenir l'aide à la décision et nécessitent d'être structurées, en tenant compte d'une compréhension raisonnée des enjeux. Enfin, nous nous référerons à des outils d'observation mis en place et appropriés par des acteurs locaux, au Nord, en réfléchissant à leur possible mise en place dans d'autres contextes.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE3		Développement local - Observation - Intelligence territoriales	Alexandre Moine
	EC1	Développement local, gouvernance et observation	Serge Pons
	EC2	Méthodes et pratiques de l'observation territoriale	M-H. De Sède
	EC3	Analyse de réalisations en matière de développement local et d'observation	Alexandre Moine

EC1 : Développement local, gouvernance et observation

Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Crédits : Serge Pons

Ce cours présente des cas concrets de mise en place d'outils de structuration de bases de données et d'observation en pays des Suds. L'exemple est pris de démarches de mutualisations de données et d'information au Mali dans le cadre de la décentralisation enclenchée, notamment d'un dispositif de veille économique régional.

Compétences à acquérir

Les compétences d'aide à la décision

- Savoir étudier la faisabilité d'un projet, formuler des scénarii chiffrés pour permettre aux élus de décider et d'établir des priorités,
- Savoir étudier les opportunités de partenariat et de financement ;

Les compétences d'animation et d'appui conseil

- Être capable de faire émerger une dynamique de groupe à partir de l'expression des intérêts individuels pour susciter la coopération et la coproduction des acteurs impliqués,
- Savoir prendre en compte les différents points de vue et d'intérêt des acteurs pour appuyer la négociation d'accords satisfaisant les parties,
- Mobiliser et animer des instances de concertation dans le cadre d'une démarche de projet de territoire,
- Analyser la demande du porteur de projet pour lui proposer une offre de service adaptée et réaliste,
- Mettre en relation les experts avec les porteurs de projet pour apporter à ces derniers les aides techniques, financières et méthodologiques nécessaires à leurs projets ;

Les compétences de gestion de l'information

- Savoir observer, analyser ce qui se fait sur d'autres territoires,
- Être capable de repérer et mettre en relation les acteurs majeurs pour favoriser le partage d'informations et d'éléments communs dans une optique de gouvernance.

EC2 : Méthodes et pratiques de l'observation territoriale

Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : M-H. De Sède

DOCUMENT 1 : L'observation territoriale

- Préambule : Philosophie des travaux de recherche en Intelligence Territoriale et instrumentation menés à ThéMA ;
- Quelques références d'outils développés à ThéMA ;
- Observation, observatoires et aide à la décision territoriale :
 - * Qu'est-ce que l'observation ?
 - * Les composantes de l'observation,

- * Le concept d'observatoire,
- * Les indicateurs, au coeur du processus d'observation ;
- Indicateurs et diagnostics.

DOCUMENT 2 : OPTEER

- Préambule :
 - * Le nouveau contexte énergétique et climatique : du constat à la nécessaire action,
 - * La situation Franc-Comtoise en matière d'information et de données sur l'énergie et l'environnement atmosphérique (polluants et gaz à effet de serre) ;
- L'outil OPTEER : vers un système d'information énergétique territorial :
 - * Rappel des fonctionnalités,
 - * Plaquette de présentation de l'outil,
 - * Détail des fonctionnalités,
 - * Données et métadonnées intégrées dans l'observatoire (état en mai 2009) ;
- L'outil OPTEER : Avantages et limites ;
- L'après OPTEER : Portage de l'outil :
 - * L'organisation de l'observatoire,
 - * Des moyens à mettre en oeuvre,
 - * Un premier bilan du portage par ATMO Franche-Comté ;
- Conclusion/ Perspectives ;
- Éléments de bibliographie.

Compétences à acquérir

- Maîtriser la notion d'observation territoriale ;
- Maîtriser les approches de mise en oeuvre de dispositifs d'observation ;
- Maîtriser les dimensions informationnel-indicateur, organisationnelle, technologique ;
- Être capable de mesurer les intérêts et les limites de ce type d'outils.

EC3 : Analyse de réalisations en matière de développement local et d'observation

Année 2. 9^e semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Alexandre Moine**

- Observer les territoires - Alexandre Moine ;
- Des exemples d'observatoires au service du développement local - Alexandre Moine.

Compétences à acquérir

- Être capable de formuler les principes de l'observation ;
- Faire le lien entre données, informations et observation ;
- Être capable de traduire la complexité d'un territoire au travers d'un outil d'observation ;
- Comprendre les compétences nécessaires au portage d'un observatoire ;
- Être capable d'exposer les étapes de la construction d'un observatoire ;
- Être capable de spécifier une commande générique (sans spécification informatique) vers un informaticien dans le cadre de la mise en place d'un observatoire.

Responsable de l'unité : Alexandre MOINE (ThéMA CNRS - Université de Franche-Comté).

Autres intervenants : Serge PONS, Marie-Hélène DE SÈDE.

← Plan M2

Villes et campagnes des Pays des suds

Année 2. 1^{er} semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Thomas Buhler**

Crédits : 6

Pré-requis :

Pas de pré-requis.

Compétences à acquérir en termes de connaissances

Villes et campagnes sont deux mondes qui furent longtemps opposés. A la faveur de l'exode rural et du développement mais également du renforcement des Etats nations les liens se sont renforcés et la différence s'est estompée. Aujourd'hui la mondialisation crée de nouvelles fractures entre des pôles et des périphéries qui traversent cette organisation traditionnelle. Les étudiants devront comprendre ce phénomène et être capable de placer les différents espaces dans les stades du processus.

L'évaluation portera également sur un dossier à constituer dans le cadre d'une demande d'expertise « imaginaire ». Il s'agit donc d'appliquer ces connaissances à un cas concret de développement.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE4		Villes et campagnes des pays des suds	Thomas Buhler
	EC1	Gestion et politiques urbaines dans le pays des Suds	Thomas Buhler
	EC2	Mutations et dynamiques rurales dans les pays des Suds	Frédéric Grosjean
	EC3	Modification urbaine et déplacements	Marie Dols

EC1 : « Gestion et politiques urbaines dans les Pays des Suds » et « Relations villes campagnes dans les pays des Suds »

Année 2. 1^{er} semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Thomas Buhler**

Intervenant : Thomas BUHLER

Description :

Dans ce cours, nous nous intéresserons tout particulièrement à la question des services en réseaux dans les villes des Suds, avec une focale spécifique sur l'Afrique. Par « services en réseaux » il faut comprendre l'ensemble des techniques urbaines « essentielles » (transports, assainissement, eau, électricité, déchets, énergie, télécommunications) qui prennent la forme du réseau. Si dans les villes du Nord ces services ont longtemps transmis des valeurs d'universalité, d'égalité et de modernité (liées à un contexte social et politique spécifique), force est de constater que ces services en réseaux se développent de manière différentes aux Suds. Première différence de taille : on constate un accès aux réseaux officiels moins généralisé, voire parfois très minoritaire (comme pour l'électricité en Afrique Sub-Saharienne, voir ci-dessus). Il ne s'agit pas de la seule différence puisque les services en réseau font apparaître plus d'acteurs aux Suds et plus de dispositifs différenciés.

Nous nous efforcerons de dépasser la vision focalisée sur les questions d'équipement pour analyser les usages de ces services, sans les restreindre aux réseaux « officiels » (ou « conventionnels »). Nous nous intéresserons par exemple aux pratiques de repiquage électrique, à l'usage de l'eau lorsque les populations ne sont pas directement desservies à leur domicile, aux réseaux informels d'élimination des déchets. Ces exemples traduisent toute une diversité de pratiques sociales qui échappent à l'observateur s'il reste focalisé sur une lecture « classique », « septentrionale » et « centrée sur le réseau conventionnel ».

Objectifs : Comprendre les enjeux autour des réseaux techniques urbains
Connaître les modes d'exploitation des réseaux (concessions, régies, ...)

Maîtriser une lecture sociotechnique de ces dispositifs
 Décrypter les enjeux sous-jacents - jeux d'acteurs-modification des réseaux urbains

EC2 : Mutations et dynamiques rurales dans les Pays des Suds

Année 2. 1^{er} semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Frédéric Grosjean**

Intervenant : Frédéric GROSJEAN

Description : Ce cours complète le cours relatif aux caractéristiques des Pays des Suds. Il vise à donner des clés de lectures sur les dynamiques socio-économiques à l'oeuvre.

Dans les années 1950-60, les pays du sud présentaient de fortes similitudes, notamment sur les plans démographique et économique : forte croissance démographique, explosion urbaine, exportation de matières premières peu transformées, manque d'infrastructures, etc. Puis, vers le milieu des années 1970, un éclatement des pays du sud redistribue les cartes de cette unité ; les quatre Dragons d'Asie (Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour et Taïwan) décollent économiquement et peuvent être rattachés au pays du Nord. L'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est se sont quant à elles ouvertes aux échanges internationaux et aux capitaux étrangers ; l'Afrique subsaharienne additionne les handicaps et les retards.

Ainsi, le cours visera à approfondir cette question centrale « Un Sud, des Suds ? » ; si certains pays peinent à améliorer leurs situations économiques, d'autres affichent des taux de croissance élevés. Mais cette apparente intégration à la mondialisation s'accompagne d'une accentuation des inégalités sociales. Plusieurs ensembles régionaux des suds feront l'objet d'investigations plus approfondies et permettront ainsi de sensibiliser les étudiants aux stratégies de développement et aux enjeux pour ces pays.

Objectifs :

- Comprendre les grands traits des Suds : colonisation/décolonisation, modèles de développement économique, tendances démographiques, intégration dans la mondialisation, poids de l'agriculture, fractures socio-spatiales dans les sociétés de ces pays, etc.
- Comprendre la grande diversité des "blocs" des Suds, sur les plans économique, social et spatial ;
- Etre capable de présenter les grands traits historiques des deux grands espaces étudiés (Amérique Latine et Union Indienne) ;

Pré-requis : Maîtriser la typologie concernant les caractéristiques des Pays des Suds.

EC3 : Modification urbaine et déplacements

Année 2. 1^{er} semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Marie Dols**

L'objectif est d'apporter un éclairage sur les évolutions des villes du sud et sur la nécessité d'encadrement de leur développement. Les propositions pour concevoir et mettre en oeuvre des politiques de planification aborderont de manière concrète, pragmatique et objective les conditions de réussite et contraintes posées.

La 1^{ère} partie du cours rappellera les grandes évolutions démographiques et urbaines en cours dans les pays du sud et en particulier en Afrique subsaharienne. Durabilité, expansion spatiale, accès aux services de base, économie et foncier informel, estimation des besoins d'investissement, gouvernance et émergence de nouveaux acteurs seront abordés.

La 2^{ème} partie du cours proposera des méthodes de planification adaptées au contexte des villes du sud. 3 « écoles » seront présentées : 1- le renforcement de la structuration urbaine globale, 2- l'anticipation des besoins par une trame d'accueil et 3- la mise en place d'une armature urbaine spécifique pour l'informel.

La 3^{ème} partie présentera des expériences illustrées par des exemples africains en matière de planification urbaines (Schéma de structure), de planification des transports (Plan de Déplacement Urbain, transport artisanal, hiérarchisation de la voirie) et de projets urbains (renforcement d'un centre secondaire, conception et insertion de projets de voirie).

Objectifs :

Ces notions d'urbanisme visent à apporter des compétences en matière de :

- Compréhension des réalités urbaines à l'échelle large des aires urbaines jusqu'aux échelles de la proximité et des quartiers.
- Des théories, méthodes et exemples de politiques locales en matière d'urbanisme et de transport.

Pré-requis :

Disposer des principales notions en matière de gouvernance locale (décentralisation, compétences des collectivités locales)

Etre en capacité de s'approprier des problématiques complexes

← Plan M2

Gestion et évaluation de projets de co-développement

Année 2. 1^{er} semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Philippe Signoret**

Crédits : 6

Cette unité a pour objectif de maîtriser les méthodes d'élaboration de projet, d'argumentation, de conduite de projet et d'évaluation, dans le cadre spécifique du co-développement. Il s'agit donc de présenter les principes et les outils de gestion et d'évaluation de projets, notamment la gestion des projets de co-développement : phases-clés, étapes, milestones et cadre logique; l'analyse et la planification des tâches et des ressources matérielles et humaines; la mise en place des outils de management financier et humain du projet, de la logistique, d'animation des équipes, de reporting; la communication et la dissémination.

UE	EC	Intitulé	Responsable
UE4		Gestion et évaluation de projets de co-développement	Philippe Signoret
	EC1	Principes et outils de gestion de projets	Philippe Signoret
	EC2	La gestion des projets de co-développement	Philippe Signoret
	EC3	Évaluation des projets de co-développement	Nicolas Lunardi

EC1 : Principes et outils de gestion de projet et EC2 : La gestion de projets de co-développement

Année 2. 1^{er} semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Philippe Signoret**

Responsable : Philippe Signoret

Le Master AGPS ouvre de nombreuses perspectives professionnelles au sein des administrations de l'Etat, des bureaux d'études, des collectivités locales ou encore des organismes et centre de recherche. Quelle que soit l'opportunité qui s'ouvrira, à un moment ou à un autre, parmi les missions et responsabilités que vous aurez à assumer, il vous appartiendra soit de lancer des consultations afin de d'identifier, sélectionner et contractualiser avec des prestataires de services extérieurs, soit de répondre à des appels d'offres, soit encore dans le cadre de programmes régionaux, nationaux ou internationaux et des appels à projets afférents, de présenter des propositions de projets d'aménagement, de service, de recherche et développement, Un projet est réfléchi, conçu, et élaboré en premier lieu pour répondre à un besoin, pour répondre à des questions, pour apporter des réponses à une problématique. Un projet exprime une stratégie d'intervention, des moyens outils, méthodes, ressources humaines, connaissances - et des résultats attendus.

Objectifs :

L'enseignement proposé dans le VVG9EU51 et le VVG9EU52 fusionnés, vise à vous orienter dans les méandres de l'ingénierie de projet pour vous éviter d'errer, de vous perdre ou tout simplement de passer à côté de phases clés du projet ou encore de méthodes qui vous permettraient de les appréhender. Cet enseignement n'a pas la prétention d'être universel et les outils proposés seront

parfois confrontés à leurs limites en raison de la spécificité du domaine couvert par le projet ou par la nature des acteurs du projet.

Par une mise en situation d'emploi travail d'équipe type bureau d'étude - l'objectif de cet enseignement est de vous inviter vous interroger sur la manière de concevoir un projet, de le conduire et de concevoir le diagnostic comme un outil d'aide à la décision.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur des réalisations qui relèvent de différents champs de compétences des collectivités territoriales et illustrent le cycle de projet, de la conception méthodologique à la promotion de son contenu, en passant par la mise en concurrence de prestataires et à la réalisation des actions.

Compétences à acquérir :

Au terme de cet enseignement et en complément de ceux suivis par ailleurs, nous souhaitons que vous puissiez être capable de :

- Gérer des projets (de codéveloppement ou autre)
- Définir une problématique en utilisant la méthode de l'arbre à problèmes;
- Savoir analyser le contexte du projet avec la méthode SWOT;
- Identifier les priorités d'action;
- Construire une stratégie d'action;
- Réaliser un planning des ressources humaines mobilisées par le projet;
- Réaliser et suivre un diagramme de Gantt au moyen d'une application gratuite;
- Réaliser un cahier des charges et publier un marché public (en France)
- Rédiger une réponse à un appel à projet (codéveloppement ou autre) : c'est l'objet de la mise en situation qui participe à l'évaluation de l'enseignement.

EC3 : Évaluation des projets de co-développement

Année 2. 1^{er} semestre

Enseigné en période 1, d'octobre à janvier

Responsable : **Nicolas Lunardi**

Compétences à acquérir

- Gérer des projets de co-développement;
- Réaliser un planning;
- Réaliser un réseau PERT;
- Connaissance de la méthode du cadre logique;
- Connaissance de la méthode de l'arbre à problèmes;
- Connaissance de la méthode SWOT;
- Rédiger une réponse à un appel à projet de développement ou co-développement;
- Évaluer un projet.

⇐ Plan M2

Semestre 10

Stage en entreprise ou en Laboratoire de recherche

Année 2. 10^e semestre

Responsable :

Crédits : 30

A Un stage, obligatoire, occupera l'ensemble du semestre 4. Il pourra également s'agir d'un contrat de travail. D'une durée minimale de 16 semaines, il sera effectué soit en laboratoire ou centre de recherche (orientation recherche), soit en milieu professionnel (association, ONG, entreprise, collectivité). Il sera encadré dans le premier cas par un chercheur ou un enseignant-chercheur. Dans le second cas, un co-encadrement sera réalisé par un responsable professionnel et un chercheur ou enseignant-chercheur. Le travail de stage sera évalué, mémoire et soutenance, par un jury comportant au moins un membre permanent, et ouvert au professionnel le cas échéant. Le rôle du stage est de mettre l'étudiant dans sa situation d'avenir, de lui donner la possibilité de faire preuve ses compétences méthodologiques et techniques et de ses capacités d'adaptation, de compréhension et d'analyse d'un problème, d'innovation, de réalisation d'un travail réel, de gestion des relations professionnelles et de restitution d'expérience.

⇐ Plan M2

XIII. EXAMENS À L'ÉTRANGER

A. Note aux étudiants résidant à l'étranger ou dans les DOM-TOM

Examens

Nous vous adressons cette note d'information afin de définir le cadre réglementaire et les modalités d'application de l'ouverture éventuelle d'un centre d'examen à l'étranger ou dans les DOM-TOM.

D'une manière générale, la réglementation exclut toute obligation d'ouvrir des centres d'écrit extérieurs. Cependant, nous avons jusqu'ici essayé de mettre en œuvre, ponctuellement, un système d'épreuves hors de Besançon pour venir en aide aux étudiants concernés.

Dans tous les cas, nous vous informons qu'il sera impossible de composer hors de Besançon, si les conditions ci-après ne sont pas remplies :

- l'étudiant doit résider à l'étranger toute l'année (nous communiquer l'adresse à l'étranger¹);
- impossibilité absolue de venir en France;
- l'étudiant doit d'abord consulter sur le site du CTU la liste des centres d'examens avec lesquels le CTU a déjà travaillé (en cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du CTU); puis il doit solliciter l'accord de ce centre d'examens pour composer sur place;
- réception par le CTU de l'accord écrit du centre d'examens, sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves.
- **la simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.
- l'engagement du centre d'examens d'expédier **par colis express** les copies au CTU, une fois la session d'examens terminée.

Calendrier :

— Avant l'inscription

L'étudiant doit au préalable s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (voir site internet); il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens sur la base des obligations réglementaires définies précédemment.

La demande d'ouverture du centre et le paiement par l'étudiant d'un droit forfaitaire de 95 € par période d'examen doivent nous parvenir obligatoirement **avec** le dossier d'inscription.

Les 95 € seront à adresser par chèque au CTU. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le CTU n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens.

Le CTU accusera réception à l'organisme, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné).

— Janvier, mai et août (en fonction du diplôme)

Envoi par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Retour des épreuves par les centres d'examens, **par voie express obligatoire**, et à la charge de l'étudiant.

1. Cette adresse servira également pour l'envoi des cours.

Important

La possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée : en effet, certains pays frontaliers sont plus proches de l'un des centres d'examen proposés que des villes françaises situées par exemple dans l'ouest ou le sud de la France.

Sont donc notamment exclus comme lieux d'examen : la Belgique, les Pays-bas, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, le Luxembourg, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse, ...

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

Cette procédure signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. Deux conséquences en cas d'absence non signalée plusieurs semaines à l'avance : le CTU ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger pour l'étudiant concerné.

Nous vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Directeur

Fabrice BOUQUET

B. Réglementation pour les examens à l'étranger

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET MODALITÉS D'APPLICATION DE L'OUVERTURE ÉVENTUELLE D'UN CENTRE D'EXAMEN À L'ÉTRANGER OU DANS LES DOM-TOM

Article 1 : Pour les étudiants inscrits au Centre de Télé-Enseignement Universitaire de Franche-Comté et résidant à l'étranger, qui se trouvent dans l'impossibilité absolue de venir composer en France, l'ouverture d'un centre d'examen dans le pays de résidence peut être envisagée, sous réserve de l'application de certaines obligations relatives à la transmission des sujets, l'harmonisation des horaires, la confidentialité et les délais de retour des copies.

Le centre d'examen doit être ouvert sous la responsabilité de l'ambassade de France ou du consulat, ou à défaut d'une école française du pays de résidence ou d'un pays frontalier.

Article 2 : C'est à l'étudiant qu'il appartient, avant son inscription, de s'assurer auprès du CTU des centres d'examens déjà ouverts (liste sur le site internet); après accord du CTU, il devra ensuite se mettre en relation avec le centre d'examens de son pays de résidence pour solliciter l'ouverture d'un centre d'examens. L'étudiant doit obligatoirement résider hors de France toute l'année et être dans l'incapacité absolue de venir en France.

Article 3 : Le centre d'examens doit confirmer par écrit, au Centre de Télé-Enseignement, son accord sur l'application stricte des conditions de déroulement des épreuves (simultanéité, durée, documents autorisés, surveillance, etc.), avec communication des nom, qualité et adresse électronique de la personne chargée de la supervision des épreuves et l'engagement écrit de surveillance des candidats composant localement.

Si le centre d'examens ne peut pas s'engager pour toutes les périodes d'examens, il doit en faire part à la scolarité du CTU et à l'étudiant.

Article 4 : Les examens doivent se dérouler **en simultanéité parfaite** avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves : le décalage horaire devra donc être pris en compte, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui lui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques.

Article 5 : Le Centre de Télé-Enseignement transmettra par courrier express, quelques jours avant les épreuves, les sujets, feuilles d'examen, brouillons, liste du matériel autorisé, et calendrier avec jours et heures des épreuves. À charge pour le secrétariat du centre d'examens de respecter une **totale confidentialité**.

Article 6 : Dès l'issue de la session, le centre d'examens devra retourner au Centre de Télé-Enseignement les copies de l'étudiant et la liste d'émargement. Les jurys devant se réunir après les épreuves, il est **impératif** de retourner les copies par courrier express (coût à la charge de l'étudiant). **Le retour par le biais de la valise diplomatique n'est plus accepté**, les délais d'acheminement étant trop longs.

Article 7 : Lorsque l'Institution organisant l'examen envisage de demander une participation financière pour cette opération (location de salle, rémunération de la surveillance, frais d'envoi, etc.) **c'est à l'étudiant concerné de s'en acquitter**. Le Centre de Télé-Enseignement n'a pas le pouvoir de le faire, sa compétence se limitant à la mise en œuvre des modalités techniques.

Article 8 : Cette procédure d'ouverture de centre signifie évidemment que l'étudiant a obligation de se présenter aux épreuves pour lesquelles il a sollicité l'ouverture d'un centre d'écrit. En cas d'absence non signalée plusieurs jours à l'avance, le Centre de Télé-Enseignement ne remboursera pas à l'étudiant les frais spécifiques pour l'envoi de sujets qui aura été effectué, et refusera toute nouvelle possibilité de composer à l'étranger.

Article 9 : L'autorité responsable du centre d'examens et le Directeur du Centre de Télé-Enseignement sont chargés d'appliquer la réglementation de ces examens, sous peine d'annulation.

Le Directeur

Fabrice BOUQUET

L'autorité compétente,
(nom, titre et cachet)

L'étudiant

XIV. L'ADMISSION PRÉALABLE POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Renseignements extraits de <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2864.xhtml>

Demande d'admission préalable pour les étudiants étrangers

1. Étudiants concernés

L'admission préalable est obligatoire pour les étudiants hors Union Européenne, Espace économique Européen et Confédération Suisse :

- non titulaires du baccalauréat français ou européen,
- qui sollicitent une 1^{re} inscription en 1^{re} année de licence.

2. Dispense de demande d'admission préalable

Sont dispensés de cette procédure (et de vérification de niveau linguistique) et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix :

- les titulaires du baccalauréat franco-allemand,
- les titulaires de diplômes relevant du dispositif de certification binationale,
- les étudiants venus effectuer des études dans le cadre d'un programme arrêté par un accord intergouvernemental ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire,
- les boursiers étrangers du gouvernement français, d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé,
- les étrangers reconnus apatrides ou réfugiés par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) (et, le cas échéant, après avis du directeur de cet Office, les demandeurs qui n'ont pas encore obtenu le bénéfice de ce statut),
- les bénéficiaires de la protection subsidiaire,
- les enfants de diplomates en poste en France et y résidant eux mêmes.

3. Examen de langue française

Dans le cadre de la procédure d'admission préalable, les étudiants étrangers doivent passer un examen de compréhension de la langue française (vérification de niveau linguistique), (d'un coût de 65 € en 2017).

Cet examen est organisé par le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP).

Ne sont toutefois pas soumis à cet examen :

- les ressortissants des États où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- dans les autres États, les étudiants étrangers issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie par les ministres de l'éducation nationale et des affaires étrangères,
- les candidats résidant dans un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif et titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- les candidats ressortissants d'un pays où le français n'est pas la seule langue officielle et dont les études secondaires se sont déroulées, en majeure partie, en français,
- les titulaires du Diplôme d'Études en Langue Française (DELFF) de niveau B2 ou du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALFF) de niveaux C1 et C2,
- les candidats ayant passé le Test d'Évaluation en Français (TEF) et obtenu la note de 14/20 aux épreuves écrites de ce test.

L'examen comporte un test sous forme de questionnaire à choix multiples et une épreuve d'expression écrite.

Ces épreuves sont destinées à évaluer le niveau de compréhension de la langue française de l'étudiant étranger et ses capacités particulières à suivre un cours d'enseignement supérieur.

4. Demande de dossier

Le dossier de demande d'admission préalable doit être retiré par le candidat, **entre le 15 novembre et le 22 janvier précédant l'année universitaire** pour laquelle il présente sa demande :

- sur place auprès des services culturels de l'ambassade de France de son pays, s'il y réside,
- sur place auprès de l'établissement universitaire de son 1^{er} choix, s'il réside en France,
- ou sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le dossier peut être également obtenu par voie postale. Le candidat doit en faire la demande par courrier, **entre le 15 novembre et le 22 janvier** aux services culturels de l'ambassade de France ou à l'établissement choisi. Ce courrier doit être rédigé en français.

Le candidat peut porter son choix sur 3 établissements universitaires et doit les classer par ordre de préférence.

5. Composition du dossier

Si l'étudiant réside en France et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier vert ».

Si l'étudiant réside à l'étranger et ne possède pas ou ne prépare pas le baccalauréat français, il doit remplir un dossier appelé « dossier blanc ».

6. Pièces à fournir

Le candidat doit fournir toutes les pièces demandées dans la notice explicative jointe au dossier à remplir.

Ces pièces doivent être accompagnées de leur **traduction officielle en langue française**.

Elles varient en fonction de la situation scolaire ou universitaire du candidat.

7. Dépôt du dossier et épreuves d'évaluation

Le dossier dûment rempli doit être déposé, avant le 22 janvier précédant l'année universitaire, à l'ambassade de France ou à l'établissement où il a été retiré.

Un récépissé daté est remis au candidat. Il doit être précieusement conservé.

Les épreuves d'évaluation des connaissances du français ont lieu avant le 22 février.

8. Réponse favorable à la demande d'inscription

L'établissement figurant en 1^{er} choix se prononce sur la demande avant le 15 avril et communique sa décision directement au candidat.

En cas de réponse favorable, le choix dans l'établissement d'accueil doit être confirmé par courrier en vue de l'inscription définitive. Il est conseillé de garder une photocopie de cette lettre.

La demande d'admission en 1^{re} inscription en 1^{er} grade ne constitue pas une inscription définitive et ne dispense pas le candidat de produire en vue de son inscription le dossier individuel d'inscription. L'établissement d'accueil donne directement à l'étudiant toute indication sur les pièces nécessaires à l'inscription et la date limite.

9. Refus à la demande d'inscription

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 1^{er} choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 2^d établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 2^e établissement se prononce sur la demande avant le 15 mai et communique sa décision directement au candidat.

En cas de refus d'inscription, l'établissement figurant en 2^d choix transmet immédiatement le dossier et les documents qui l'accompagnent au 3^e établissement choisi par le candidat dans sa demande d'admission.

Le 3^e établissement se prononce sur la demande avant le 08 juin et communique directement sa décision au candidat.

Envoyez votre demande de dossier de candidature à l'adresse électronique :

ctu-geographie@univ-fcomte.fr

Pour nous permettre de traiter au mieux votre demande, précisez dans votre courrier électronique vos :

- nom, prénoms ;
- adresse postale complète ;
- adresse électronique ;
- l'année souhaitée : Master 1 ou Master 2 ;
- ainsi que le diplôme principal qui vous permet de candidater.

Et mettez comme **objet de votre courriel** :

« Candidature M1 » ou « Candidature M2 ».

Envoyez votre dossier à l'adresse :

Université de Franche-Comté
Centre de Télé-enseignement Universitaire

Bâtiment Louis Bachelier

Filière Géographie

Domaine Universitaire de La Bouloie

25030 BESANCON CEDEX

Le secrétariat de la filière Géographie sera fermé du 21 juillet 2016 au 16 août 2016.

Votre candidature une fois acceptée, le **dossier complet d'inscription** (voir fiche récapitulative dans le dossier) doit nous parvenir pour le **30 octobre 2016**.